

IMPORTANT - LIRE ATTENTIVEMENT : L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE DE CELL SIGNALING TECHNOLOGY EUROPE, B.V. ("CST") EST ASSUJETTIE À L'ACCORD CI-DESSOUS. EN ACHETANT DES PRODUITS CST, VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DE CET ACCORD AVEC CST. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES MODALITÉS DE CET ACCORD, ANNULEZ VOTRE COMMANDE ET RENVOYEZ LE PRODUIT DANS SON EMBALLAGE INTACT SELON LES INSTRUCTIONS CI-DESSOUS AFIN QUE VOTRE FACTURE SOIT ANNULEE ET QUE VOUS RECEVIEZ UN REMBOURSEMENT INTÉGRAL.

1. Accord. Le présent accord contient les modalités standard ("**modalités**") selon lesquelles Cell Signaling Technology Europe, BV ("**CST**") vend et transfère (i) des produits CST standard de ses catalogues ("**produit de catalogue**") ; (ii) des produits fabriqués selon les spécifications du client, y compris selon une formulation en vrac et personnalisée ("**produit personnalisé**") ; (iii) des instruments (y compris leurs composantes) pour la recherche en sciences de la vie ("**instruments**") ; et (iv) le logiciel tiers de SoftGenetics® offert par CST ("**SoftGenetics Software**"). Les produits de catalogue, les produits personnalisés, les instruments et le logiciel de SoftGenetics sont désignés collectivement sous le nom de "produit", sauf indication contraire. "**Logiciel d'instrument**" désigne tous les programmes de firmware et fichiers associés qui sont incorporés, intégrés ou par ailleurs fournis par CST avec les instruments ; tous les programmes logiciels ou les applications et les fichiers associés, à condition qu'ils soient incorporés, intégrés ou par ailleurs fournis par CST avec les instruments ; toutes les versions modifiées et mises à niveau ou améliorations de ces programmes fournies par CST (telles que celles fournies par l'intermédiaire de mises à jour sur le Web) ; et toutes les copies de ces programmes et fichiers. "**Documentation**" désigne la documentation fournie par CST en relation avec les instruments et/ou le logiciel d'instrument. Ces modalités s'appliquent à toute personne ou entité qui achète ou reçoit le produit directement de CST ou d'une société affiliée de CST ou indirectement d'un distributeur de CST, et à toute personne ou entité qui utilise le produit ("**client**"). Ces modalités s'appliquent à toute commande du produit, quel que soit le mode de commande (p. ex. Internet, électronique, courrier électronique, téléphone, télécopie) utilisé pour effectuer l'achat ou le transfert du produit ("**commande**"). La seule exception à l'applicabilité des présentes modalités est l'existence d'un accord interentreprises (tel qu'indiqué à l'article 2) au moment où une commande est reçue pour le produit couvert par l'accord interentreprises.

Certains produits de CST sont assujettis à des licences de propriété intellectuelle, à des licences de logiciels ou à d'autres conditions contractuelles que le client ne trouvera pas ici ("**modalités supplémentaires**"). Si de telles modalités supplémentaires existent pour le produit acheté, elles seront incluses dans une notice technique ou dans un accord écrit qui accompagne ou est associé au produit. Les modalités supplémentaires du logiciel SoftGenetics sont incluses dans les accords avec adhésion par clic associés au logiciel de SoftGenetics, dont des copies sont jointes à l'annexe B-1 et à l'annexe B-2. Les modalités supplémentaires sont transmises à tout utilisateur final et s'appliquent dans le cas d'une utilisation autorisée ou non autorisée du produit par le client ou tout autre utilisateur final. Si le client n'est pas sûr qu'il existe des modalités supplémentaires pour le produit, il devra contacter le service à la clientèle de CST en visitant EUsupport@cellsignal.eu. Nonobstant ce qui précède, le texte des modalités supplémentaires relatives aux produits Fluidigm® constitue l'annexe A ci-jointe.

En plaçant une commande pour un produit, le client accepte d'être lié par les présentes modalités générales et toute modalité supplémentaire. Une commande acceptée par CST (à l'exclusion des modalités supplémentaires, différentes ou contradictoires autres que l'identification du produit, la quantité et les spécifications de personnalisation), ces modalités et toutes les modalités supplémentaires sont désignés collectivement ici comme un "**accord**".

2. Modalités exclusives de vente et de transfert. Sauf s'il existe un accord interentreprises en vigueur, un accord représente l'intégralité de l'accord entre le client et CST en ce qui concerne le sujet des présentes et annule et remplace toute forme de négociation antérieure, modalités d'exécution ou d'usages commerciaux, et tout accord antérieur entre le client et CST (qu'il soit écrit ou oral) concernant ce sujet ; à condition toutefois que, si CST et le client ont conclu un accord préalable qui régit toute information confidentielle ("**accord de confidentialité**"), cet accord de confidentialité restera pleinement en vigueur et uniquement en ce qui concerne les informations confidentielles divulguées dans le cadre de cet accord avant la date de la commande. Toute modalité additionnelle, différente ou contradictoire que le client pourrait fournir ou qui apparaîtrait ou serait référencée dans la commande du client ou dans tout autre document d'achat ou de confirmation, qu'il s'agisse ou non d'une modification matérielle d'un accord, représenterait une modification importante à laquelle CST s'oppose expressément, et ne serait pas une modalité d'un accord par lequel CST est lié.

CST se réserve le droit de modifier ces modalités à tout moment. Toute modification de ces modalités ne s'appliquera pas à un accord pour une commande que CST aurait reçue avant l'entrée en vigueur de la modification. La date de révision la plus récente se trouve à la fin de ces modalités.

CST peut, à son entière discrétion, conclure de temps à autre un accord écrit négocié séparément, signé par un représentant dûment autorisé de CST, pour la fourniture de certains produits selon des modalités différentes ou en sus des présentes modalités ("**accord interentreprises**"). Les modalités de tout accord interentreprises ne s'appliquent qu'aux commandes passées à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord interentreprises et aux commandes de produits couvertes par l'accord interentreprises.

3. Placement de commandes. CST offre plusieurs méthodes pour la soumission des commandes de produits : Internet, électronique, courrier électronique, télécopie et téléphone. Pour obtenir des informations spécifiques sur la façon de passer une commande, visitez CST en ligne à <http://www.cellsignal.com/about/orderInformation.jsp>. Une commande doit indiquer l'identification et la quantité du (des) produit(s) commandé(s) et les spécifications de personnalisation pour les demandes de produits personnalisés. Le client doit fournir ses coordonnées complètes ainsi que les informations nécessaires à la facturation. Le fait de ne pas fournir de coordonnées complètes ainsi que les informations nécessaires à la facturation constitue une violation de ces modalités et peut entraîner des retards dans le traitement des commandes ou l'annulation de la commande. La commande et l'achat d'un produit par le client sont expressément subordonnés à l'acceptation par le client des présentes modalités et modalités supplémentaires. Toutes les commandes sont soumises à l'acceptation de CST, conformément à l'article 5. Une confirmation écrite d'une commande passée par Internet, par courrier électronique, par télécopie ou par téléphone n'est pas nécessaire. Si la confirmation d'une commande est envoyée par le client, elle doit porter clairement la mention "CONFIRMATION DE COMMANDE, NE PAS DUPLIQUER".

4. Annulation de commandes. Le client ne peut pas annuler ou modifier une commande une fois que la commande a été emballée, sauf au cas par cas, avec confirmation écrite par CST et, dans tous les cas, le client ne peut pas annuler ou modifier une commande après l'expédition du produit. Les commandes qui ne sont pas annulables peuvent être éligibles à un retour selon l'article 12. Une commande de produits personnalisés ne peut pas être annulée après vingt-quatre (24) heures à compter de la réception par CST de la commande.

5. Acceptation de commandes. Toutes les commandes sont soumises à l'acceptation de CST, soit par écrit, soit par l'expédition du produit. CST peut accepter une commande en tout ou en partie. CST se réserve le droit de refuser ou d'annuler une commande pour quelque raison que ce soit, y compris en raison de limitations des quantités disponibles, d'inexactitudes dans les informations de commande ou de facturation

qui sont fournies, d'erreurs dans les informations sur les produits ou les prix ou de tout autre problème potentiel identifié par CST. CST entrera en contact avec le client si une partie ou l'ensemble d'une commande est annulé ou si des informations supplémentaires sont nécessaires pour accepter la commande à condition que le client ait fourni ses coordonnées par courrier électronique au moment de la commande. Toutes les commandes sont acceptées à moins qu'une modalité additionnelle, différente ou contradictoire que le client pourrait fournir ou qui apparaîtrait ou serait référencée dans la commande du client ou dans tout autre document d'achat ou de confirmation, qu'il s'agisse ou non d'une modification matérielle d'un accord, représente une modification importante à laquelle CST s'oppose expressément et n'est pas une modalité d'un accord par lequel CST est lié.

6. Expéditions et livraisons. Les expéditions sont effectuées conformément aux pratiques commerciales standards de CST via un transporteur public sélectionné par CST. CST n'assume aucune responsabilité relative à l'expédition et le transporteur ne sera pas considéré comme un agent de CST. Tous les envois sont soumis à disponibilité et des expéditions partielles sont autorisées. Les délais d'expédition sont approximatifs et CST mettra en œuvre des efforts commercialement raisonnables pour effectuer les expéditions comme initialement indiqué. CST peut suspendre ou retarder une expédition ou annuler une commande à tout moment en attendant de recevoir des garanties suffisantes de la capacité de paiement du client, y compris un prépaiement complet ou partiel, ou le paiement de tout montant en souffrance. CST ne sera pas responsable de dommages ou de pénalités pour un retard dans l'expédition ou la livraison, l'annulation d'une commande ou l'absence de notification d'un retard ou d'une annulation pour quelque raison que ce soit. Tous les produits sont livrés (i) FCA pour les expéditions à l'intérieur de l'Union européenne, (ii) CPT pour les expéditions hors de l'Union européenne et DPU (Incoterms 2020) pour les expéditions de produits faites directement aux utilisateurs finaux. Le client doit payer ou rembourser CST pour tous les frais de transport, de fret, d'assurance, de chargement, d'emballage et de manutention ("**Frais de livraison**") ; les taxes de vente, d'utilisation, d'accise, d'importation, de privilège ou toute taxe ou droit équivalent perçu par un gouvernement ("**taxes**") ; ainsi que le stockage et tous les autres frais applicables à l'expédition et à la livraison du produit. Les livraisons partielles sont autorisées. Le rejet d'un produit par le client ne transfère pas le risque de perte jusqu'à ce que le produit soit retourné à CST, conformément à l'article 12.

7. Titre de propriété. Le titre de propriété du produit (à l'exclusion du titre de tout logiciel SoftGenetics ou de logiciel d'instrument qui continuera à appartenir à CST ou à ses concédants de licence) sera transféré au client lors du placement du produit par CST entre les mains du transporteur, sous réserve du paiement intégral et des limitations prévues dans ces modalités et dans tout autre accord.

8. Prix. Le prix d'un produit de catalogue est celui de la liste de prix de CST pour le pays européen pertinent qui est en vigueur à la date de réception de la commande, sauf accord contraire écrit de la part de CST. Les produits et les instruments personnalisés sont tarifés selon les devis. Tous les prix peuvent être modifiés sans préavis. Le prix d'un produit n'inclut pas les frais de livraison, les taxes ou les frais de stockage et tous les autres frais applicables à l'expédition et à la livraison du produit. Ces frais seront ajoutés à la facture du client.

9. Taxes. La taxe de vente sera ajoutée lorsque l'expédition est faite dans les zones géographiques où CST est responsable de la perception de la taxe de vente, à moins que la partie destinataire n'ait déposé auprès de CST des informations valides d'exemption de taxe. Le client est responsable de confirmer et de fournir tous les documents d'exemption valides applicables. Le client doit contacter CST pour corriger ou mettre à jour ses informations de compte et doit noter toute mise à jour à ce propos sur les commandes applicables.

Le client est seul responsable de toute autre taxe applicable et accepte d'indemniser CST pour une telle taxe si elle n'est pas correctement payée par le client.

10. Paiements. Le client doit effectuer un paiement pour tout produit commandé par le client conformément à une commande acceptée par CST. Le client doit payer les prix indiqués dans la facture applicable. Le paiement est dû lors du placement d'une commande et payable au plus tard 30 jours après la date de facturation (ou toute autre période convenue par écrit par les parties). Le client doit effectuer le paiement en euros, sauf s'il réside au Royaume-Uni auquel cas le paiement peut être effectué en livres sterling. Le client ne sera facturé que pour le produit expédié. Un produit en rupture de stock ne sera facturé qu'une fois expédié. Si le client accuse un retard de paiement, CST peut, sans affecter d'autres droits ou recours, suspendre l'expédition, annuler la commande, rejeter des commandes futures et/ou ajouter des intérêts pour paiement tardif. Les intérêts s'accumulent à compter de la date d'échéance jusqu'au paiement, au taux d'un et demi pour cent (1,5%) par mois (18% par an) ou d'un montant inférieur égal au taux d'intérêt maximal autorisé par la loi. Le client doit payer tous les frais raisonnables, y compris les honoraires d'avocat, encourus par CST pour collecter un solde délinquant. Les parties excluent explicitement l'article 6:92 du Code civil néerlandais.

11. Inspections. Dans les dix (10) jours suivant la réception par le client d'une expédition de produit (autre que l'envoi d'un instrument, qui est couvert par l'article 21 ci-dessous), le client doit vérifier l'expédition quant à la condition (autre que pour les produits non conformes, tel que détaillé à l'article 12), la quantité et l'identité du produit expédié. Une expédition de produits non conformes en raison de leur condition visible lors de la livraison, de leur quantité ou de leur identité, ou d'envois en double en raison de documents de confirmation incorrectement marqués ("**expédition non conforme**"), peut être éligible à un retour conformément à l'article 12.

12. Retours. Un produit (autre que des instruments, qui sont couverts par l'article 21 ci-dessous, et le logiciel SoftGenetics, qui est couvert par l'article 22 et dans les modalités supplémentaires à l'annexe B-1 et l'annexe B-2) peut être remboursé au client à la discrétion de CST et conformément aux exigences du présent article 12. Pour tous les retours, une autorisation de retour doit être obtenue auprès du service à la clientèle de CST ou du "**technicien en soutien technique**" de votre bureau local de CST ou du distributeur le plus proche (figurant sur le site <http://www.cellsignal.com/common/content/content.jsp?id=ourApproach-our-guarantee>) ("**autorisation de retour**"), et le client doit suivre toute autre instruction raisonnable fournie par CST. CST n'acceptera pas les retours, et aucun remplacement ou remboursement ne sera effectué ou aucune facture ne sera annulée, sans autorisation de retour. Sur demande de CST, le client doit mettre le produit à la disposition de CST ou de son agent. Les commandes personnalisées ne sont pas éligibles à des retours. Les réclamations pour expéditions non conformes doivent être faites par écrit à CST dans les dix (10) jours civils suivant la réception du produit et le retour du produit, tel qu'indiqué ci-dessous aux articles 12(a) et 12(b), selon le cas. Les réclamations pour un produit qui n'est pas conforme à la garantie limitée prévue à l'article 16 ("**produit non conforme**") doivent être effectuées et le produit retourné, conformément aux conditions de la garantie limitée de l'article 16. Si le client n'accepte pas ces conditions, les réclamations doivent être faites par écrit à CST dans les dix (10) jours civils suivant la réception du produit et le retour du produit, tel qu'indiqué ci-dessous dans cet article 12(c).

(a) En cas d'erreur de la part de CST dans l'exécution d'une commande, le retour du produit de l'expédition non conforme est à la charge de CST et CST, à sa seule discrétion, remplacera le produit de l'expédition non conforme ou effectuera un remboursement intégral. Le produit d'une expédition non conforme en raison d'une erreur de la part de CST doit être retourné dans les dix (10) jours suivant la réception d'une autorisation de retour, dans l'emballage d'origine intact. Ce recours est le recours unique et exclusif du client et la responsabilité unique et exclusive de CST pour les réclamations relatives à des expéditions non

conformes en raison d'une erreur de la part de CST et remplace tous les autres recours ou demandes de dommages-intérêts que le client pourrait avoir contre CST.

(b) En cas d'erreur de la part du client lors de la commande du produit, le retour de l'expédition non conforme est à la charge du client et peut être éligible à un remboursement partiel à la seule discrétion de CST. CST n'effectuera pas de remboursement intégral pour le produit retourné d'une expédition non conforme en raison d'une erreur de la part du client parce que le produit est périssable et CST ne peut être assuré de la qualité du produit retourné. Le remboursement partiel est basé sur le prix facturé du produit retourné moins (i) une charge de retour d'un montant de 10% du prix facturé, et (ii) les frais de livraison originaux. Certains produits déterminés par CST peuvent ne pas être éligibles à un remboursement partiel en raison des exigences d'emballage et de stockage pour maintenir la stabilité du produit qui ne peut être assurée pendant le processus de retour ou de l'état du produit retourné. Le produit d'une expédition non conforme en raison d'une erreur de la part du client doit être retourné dans les dix (10) jours après réception d'une autorisation de retour dans l'emballage d'origine intact. Le client est responsable des frais d'expédition de retour. Ce recours est le recours unique et exclusif du client et la responsabilité unique et exclusive de CST pour les réclamations relatives à des expéditions non conformes en raison d'une erreur de la part du client et remplace tous les autres recours ou demandes de dommages-intérêts que le client pourrait avoir contre CST.

(c) Au cas où le client n'accepte pas ces modalités et où le produit est retourné conformément au présent article 12(c), CST annulera la facture pour ce produit, ou si la facture applicable a été payée par le client, CST émettra un remboursement intégral. Le produit doit être retourné dans les dix (10) jours suivant la réception d'une autorisation de retour dans l'emballage d'origine intact. Le client est responsable des frais d'expédition de retour. Ce recours est le recours unique et exclusif du client et la responsabilité unique et exclusive de CST pour les réclamations relatives à des expéditions non conformes en raison d'un désaccord du client avec ces modalités et remplace tous les autres recours ou demandes de dommages-intérêts que le client pourrait avoir contre CST.

13. Produits personnalisés. CST peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter une demande de fabrication d'un produit personnalisé. Le placement par le client d'une commande pour un produit personnalisé implique l'accord, la représentation et la garantie que le client (i) a tous les droits et pouvoirs nécessaires pour divulguer et fournir à CST tous les matériaux, informations, conceptions, plans et spécifications pour ce produit personnalisé ("**spécifications personnalisées**") à utiliser dans la fabrication d'un tel produit personnalisé pour le client, (ii) accorde à CST les droits nécessaires à la fabrication de ce produit personnalisé, (iii) garantit qu'il n'y a pas de défauts ou de dangers, latents ou non, en ce qui concerne les spécifications personnalisées, (iv) garantit que la réception par CST et l'utilisation des spécifications personnalisées et la fabrication de ce produit personnalisé pour le client et/ou la vente d'un tel produit personnalisé au client ne porte pas atteinte ni ne détourne le droit de propriété intellectuelle d'un tiers, et (v) que la fabrication et la vente de ce produit personnalisé est conforme à toutes les lois et règlements en vigueur. Le client est seul responsable de toutes les spécifications personnalisées. Si CST fait une suggestion en ce qui concerne les spécifications personnalisées à la demande du client ou autrement, le client reste seul responsable de la sélection, de l'application, du traitement et de l'utilisation de toute suggestion de CST en ce qui concerne les spécifications personnalisées. CST peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter les demandes de modifications soumises par le client et le client doit payer tous les coûts encourus et supplémentaires de la mise en œuvre de toute demande de modification, y compris, sans limitation, le coût du temps et des matériaux engagés avant une demande de modification et le coût de la mise en œuvre de la demande de modification.

14. Licence d'utilisation limitée et restrictions d'utilisation. Le produit (à l'exclusion du logiciel SoftGenetics) est vendu, transféré et cédé sous licence pour une utilisation par le client pour des activités *in vitro*, des études menées sur des animaux en laboratoire et une RECHERCHE INTERNE SEULEMENT. Aucun autre droit ou licence n'est accordé au client, explicitement, par implication, par préclusion ou autrement. Le produit n'est pas soumis à un examen réglementaire, validé pour une utilisation diagnostique, prophylactique, thérapeutique ou clinique, garanti en termes de sécurité et d'efficacité, ou pour toute autre utilisation ou application spécifique, sauf indication contraire contenue dans la fiche technique. Le client est seul responsable de la sélection, de l'application, du traitement et de l'utilisation appropriés du produit (y compris l'incorporation du produit dans un autre produit ou une modification du produit) et pour l'adoption des précautions de sécurité nécessaires. Le client est seul responsable de respecter, et doit manipuler et utiliser le produit et les résultats de l'utilisation du produit conformément (1) aux bonnes pratiques de laboratoire, (2) à toutes les lois, politiques et règlements gouvernementaux applicables, et (3) aux approbations, autorisations, permissions et/ou licences qui peuvent être nécessaires pour la recherche du client et d'autres utilisations prévues, y compris tout droit d'utilisation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

Une condition importante pour que CST fournisse son produit au client est que le client ne doit pas, directement ou indirectement, utiliser le produit ou ses composants (1) pour modifier le produit ou ses composants, à l'exception d'une utilisation non commerciale dans le cadre d'une RECHERCHE INTERNE *in vitro* (y compris des études menées sur des animaux dans des paramètres de laboratoire) ; (2) pour fournir un service commercial ou fournir des informations ou des données commercialement pertinentes à un tiers ; (3) à des fins diagnostiques, prophylactiques ou thérapeutiques ; (4) sur des animaux ou des humains à des fins de diagnostic clinique ou à des fins médicales ; (5) pour tenter d'effectuer une ingénierie inverse, démonter ou effectuer d'autres analyses de composition, structurales, fonctionnelles ou autres visant à apprendre la méthodologie, les composants, les formules, la séquence, les processus, la composition ou la production de tout produit ou partie de celui-ci ; (6) pour le fabriquer ; (7) pour le revendre ou le transférer sous quelque forme que ce soit à un tiers ; ou (8) pour tout autre but commercial. Toute utilisation du produit à des fins diagnostiques, prophylactiques ou thérapeutiques, ou tout achat du produit pour la revente (seul ou en tant que composant) ou pour un autre but commercial, nécessite une licence distincte de CST. Les restrictions de licence et d'utilisation pour le logiciel SoftGenetics sont énoncées dans les modalités supplémentaires.

15. Contrôles à l'exportation. Le client doit se conformer à toutes les lois, règlements et règles applicables des Pays-Bas.

16. Garantie limitée pour les produits autres que les instruments et le logiciel SoftGenetics. CST garantit que tous les produits (à l'exclusion des instruments couverts par l'article 21 et du logiciel SoftGenetics qui est couvert dans les modalités supplémentaires) répondront aux spécifications indiquées dans les fiches techniques jointes aux produits ("**fiche technique**") lorsqu'ils sont utilisés correctement dans des conditions normales, et tel qu'indiqué dans la Garantie de performance des anticorps de CST qui se trouve sur le site <http://www.cellsignal.com/common/content/content.jsp?id=ourApproach-our-guarantee> ("**garantie limitée**"). La garantie limitée dure pendant douze (12) mois après la réception du produit ("**période de garantie**"), à l'exception de celle des kits d'ELethyl de Bethyl® qui dure pendant six (6) mois après la réception du produit. Si des modifications apportées aux critères physiques d'un produit sont effectuées, la description figurant dans la fiche technique fournie avec le produit remplacera les informations contenues dans le catalogue de produits de CST.

Cette garantie limitée couvre uniquement les problèmes causés par des défauts de matériaux ou de fabrication lorsqu'ils sont utilisés dans des conditions normales de laboratoire. La garantie limitée ne couvre

pas les problèmes causés par une autre raison, y compris, mais sans s'y limiter, des problèmes liés à une usure normale, à des événements de force majeure, à une utilisation abusive, à des limitations en matière de technologie, à une fabrication personnalisée conformément à des spécifications personnalisées, à la négligence du client ou à un accident causé par le client, à un contact avec des produits chimiques ou des environnements inappropriés ou non approuvés, à une modification du produit ou à une combinaison du produit avec tout autre produit à moins qu'elle soit expressément prévue dans la fiche technique.

CST accepte de remplacer gratuitement le produit non conforme ou de rembourser le montant du prix facturé (à l'exclusion des frais de livraison originaux) à la seule discrétion de CST. Le client doit aviser CST par écrit de tout produit non conforme et fournir le motif du rejet pendant la période de garantie. Toute réclamation non reçue pendant la période de garantie sera refusée. Le client doit renvoyer le produit non conforme conformément au paragraphe 1 de l'article 12. Ce recours est le recours unique et exclusif du client et la responsabilité unique et exclusive de CST pour les réclamations relatives aux produits non conformes. Ce recours remplace tous les autres recours ou demandes de dommages-intérêts que le client peut avoir contre CST. En concluant l'accord avec CST, le client confirme qu'il n'a invoqué aucune garantie ou représentation de CST autre que la garantie fournie dans cet article 16 et que le client a tenu compte de l'absence de toute autre garantie, représentation ou indemnité lorsqu'il a conclu l'accord avec CST.

LA GARANTIE LIMITÉE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES, IMPLICITES, STATUTAIRES OU AUTRES. SANS LIMITER LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, LE PRODUIT EST FOURNI SANS GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER, D'ADÉQUATION, DE NON-CONTREFAÇON, DE RÉSULTATS OBTENUS PAR L'UTILISATION DU PRODUIT, DE VALIDITÉ DE TOUT DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, DÉLIVRÉE OU EN INSTANCE, DE VALIDITÉ DES DROITS DE LICENCE DE TIERS, OU DE L'ABSENCE DE DÉFAUTS LATENTS OU AUTRES, QU'ILS SOIENT OU NON DÉTECTABLES ; QUE CE SOIT EN VERTU D'UN STATUT OU DE TOUTE AUTRE LOI OU DE MODALITÉS D'EXÉCUTION OU D'USAGES COMMERCIAUX, TOUS ÉTANT EXPRESSÉMENT EXCLUS. LA GARANTIE LIMITÉE DE CST S'ÉTEND UNIQUEMENT AU CLIENT DE L'ACHAT ORIGINAL ET NE PEUT ÊTRE TRANSFÉRÉE À AUCUNE AUTRE PARTIE. L'APPLICABILITÉ DES SECTIONS 7:17 À 7:22 DU CODE CIVIL NÉERLANDAIS EST EXPLICITEMENT EXCLUE.

17. Restrictions en matière de recours. CST OU SES FOURNISSEURS NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES ENVERS LE CLIENT DE TOUT PRÉJUDICE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF, PUNITIF, INDIRECT OU EXEMPLAIRE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, OU D'UNE PERTE DE PROFIT, DE REVENUS OU DE POSSIBILITÉS COMMERCIALES QUELLES QU'ELLES SOIENT, QUE CE SOIT EN CAS DE RUPTURE OU DE DÉNONCIATION D'UN ACCORD, DE RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE, DE VIOLATION DE LA GARANTIE, DE NÉGLIGENCE OU AUTRE, QUE CST SOIT INFORMÉ OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELLES PERTES OU PRÉJUDICES.

NONOBTANT LES RECOURS EXCLUSIFS ÉNONCÉS AUX ARTICLES 12, 16, 21(E) ET 22 QUI S'APPLIQUENT À LA FOURNITURE DU PRODUIT, LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE CST ENVERS LE CLIENT, RÉSULTANT OU EN RELATION AVEC CES MODALITÉS, UN ACCORD ENTRE LES PARTIES OU UN PRODUIT, QUE CE SOIT EN VERTU D'UN ACCORD, D'UN DÉLIT OU AUTREMENT, NE DÉPASSERA PAS LE MONTANT TOTAL PAYÉ PAR LE CLIENT À CST AU COURS DE LA PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT UNE RÉCLAMATION POUR LE PRODUIT QUI DONNE LIEU À LA RÉCLAMATION. CST NE SERA, EN AUCUN CAS, RESPONSABLE DU COÛT DE L'ACHAT DE PRODUITS DE REMPLACEMENT. CST NE SERA, EN AUCUN CAS, RESPONSABLE DE DOMMAGES LIÉS À UN PRODUIT RÉSULTANT D'UNE UTILISATION DU PRODUIT QUI N'EST PAS CONFORME AUX SPÉCIFICATIONS PUBLIÉES DU PRODUIT.

TOUTES LES EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ ET LES RESTRICTIONS MENTIONNÉES DANS LES PRÉSENTES MODALITES S'APPLIQUERONT DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE.

18. Indemnisation. Le client doit dégager de toute responsabilité, indemniser et défendre CST (à la demande de CST) pour tous les préjudices, responsabilités, coûts et dépenses (y compris tous les frais de litige, soit, sans limitation, les honoraires d'avocat et autres frais et dépenses), amendes ou pertes liées à des réclamations ou actions projetées ou réelles, actions en justice, demandes, enquêtes ou poursuites, y compris, sans s'y limiter, les réclamations ou poursuites intentées par des tiers découlant de l'une des conditions suivantes : a) les actes négligents ou volontaires du client ou ceux de ses employés et/ou agents, (b) la réparation ou la modification du produit par des personnes autres que CST, (c) la modification du produit ou la combinaison du produit avec tout autre produit, y compris, sans limitation, une modification ou une combinaison résultant en une violation réelle ou projetée d'un droit de propriété intellectuelle de tiers, (d) la sélection, application, traitement et utilisation du produit par le client, (e) l'utilisation par CST de spécifications personnalisées pour la fabrication de produits personnalisés (f) la fabrication, la vente, le transfert ou l'utilisation du produit fabriqué par CST selon les spécifications personnalisées du client, y compris, sans s'y limiter, les informations réelles, y compris, sans limitation, la violation réelle ou présumée de tout droit de propriété intellectuelle de tiers ; (g) toute violation des lois de contrôle des exportations par le client, ou (h) la violation par le client de toute disposition d'un accord.

19. Confidentialité. "Informations confidentielles" désigne (i) le logiciel SoftGenetics, le logiciel d'instrument et la documentation et (ii) toutes les informations et spécifications commerciales ainsi que tous les écrits, dessins, plans et travaux équivalents connexes appartenant à CST ou toute autre information qui est divulguée par CST au client, que ce soit oralement ou par écrit, ou dont le client prend connaissance sous quelque forme que ce soit. Les informations confidentielles ne doivent pas inclure des informations qui : (i) appartenaient au domaine public au moment où CST les a divulguées au client autrement que par suite de la violation par le client (ou par l'un de ses représentants) d'une obligation de confidentialité envers CST ; ou (ii) entrent dans le domaine public par le biais de sources indépendantes du client et sans violation de cette disposition par le client ou par l'un de ses représentants.

Toutes les informations confidentielles sont la propriété exclusive de CST, et CST conserve tous les droits, titres et intérêts qui s'y rattachent. Le client accepte d'utiliser les informations confidentielles uniquement dans la mesure nécessaire à sa performance dans le cadre du présent accord. Le client ne doit ni divulguer, ni fournir d'information confidentielle à un tiers et doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter une divulgation ou une utilisation non autorisée par ses employés, agents, entrepreneurs ou consultants (collectivement, les "**représentants**"). Sur demande de CST, le client doit renvoyer toutes les informations confidentielles à CST.

Toutes les dispositions relatives à la confidentialité survivront à l'annulation d'une commande ou à la résiliation de l'accord.

20. Propriété intellectuelle. Le client reconnaît que tous les droits de propriété intellectuelle (brevets, marques de commerce, droits d'auteur, secrets commerciaux ou autres) relatifs aux fiches produits et fiches techniques, entre le client et CST, sont la propriété unique et exclusive de CST ou de ses concédants de licence. La vente ou le transfert par CST du produit au client accorde au client un droit limité non transférable (i) à utiliser, tel qu'autorisé par ces modalités, la quantité de produits achetés en vertu d'un accord, et (ii) à utiliser la fiche technique pertinente et les informations qu'elle contient (p. ex., les protocoles, les données de validation et les images) pour l'utilisation autorisée du produit par le client. À l'exception de ce qui est expressément autorisé par ces modalités, la vente ou le transfert du produit au client n'accorde au client aucun autre droit de licence de la propriété intellectuelle de CST, y compris, sans

s'y limiter, aucun droit de fabriquer ou de faire fabriquer un produit ou une partie de celui-ci et aucun droit à reproduire, afficher, redistribuer des copies, créer des œuvres dérivées ou utiliser autrement les fiches techniques et leur contenu. Toute utilisation du produit à des fins diagnostiques, prophylactiques ou thérapeutiques, ou tout achat du produit pour le revendre (seul ou en tant que composant) ou à toute autre fin commerciale, nécessite une licence séparée de CST. Il incombe au client de garantir tous les droits de propriété intellectuelle requis.

Certains produits sont couverts par une ou plusieurs marques déposées de CST ou d'un tiers, telles qu'elles sont énoncées à l'adresse <http://www.cellsignal.com/contents/about-us/trademark-information/aboutus-trademark-information> ("**Informations sur les marques déposées**"). CST peut, à son entière discrétion, mettre à jour de temps en temps les informations sur les marques commerciales.

CST possède tous les droits, titres et intérêts dans, et à toutes les inventions (brevetables ou non), découvertes, améliorations, données, savoir-faire ou autres résultats conçus, développés, découverts, réduits à la pratique ou générés par CST dans le cadre de sa performance en vertu d'un accord ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle qui s'y rattachent ("**inventions**"). Le client transfère par la présente à CST, à partir du moment de la création, tous ses droits, titres et intérêts dans et à des inventions et devra assister CST, à la demande et aux frais de CST, à sécuriser et à enregistrer les droits de CST dans les inventions.

21. Instruments, logiciels d'instruments et documentation.

(a) Les modalités énoncées dans cet article 21 s'appliquent uniquement aux instruments, aux logiciels et à la documentation d'instruments. En cas de conflit entre les modalités énoncées dans cet article 21 et l'une des autres modalités énoncées dans l'accord, les conditions énoncées dans cet article 21 prévaudront.

(b) Octroi de licence. Sous réserve des conditions énoncées dans les présentes modalités, CST accorde au client une licence perpétuelle non exclusive, intransmissible, sans redevance et révocable (sans droit d'accorder des sous-licences) pour utiliser le logiciel de l'instrument en code objet uniquement, et uniquement dans le cadre de l'utilisation normale de l'instrument pour les besoins internes de recherche du client. Le client accepte d'utiliser le logiciel de l'instrument conformément à la documentation et à toutes les lois, ordonnances, règles et règlements en vigueur. CST peut mettre fin à la licence octroyée en vertu de cet article 21 (b) si le client commet une violation sérieuse de l'une de ses obligations en vertu de l'accord et ne remédie pas à cette violation dans les trente (30) jours suivant la réception de la notification de CST.

(c) Mises à jour/mises à niveau. Quoique CST ne soit pas tenu de fournir aux clients des mises à jour ou des mises à niveau du logiciel de l'instrument, CST peut, à sa discrétion, fournir au client des mises à jour ou des mises à niveau de temps à autre. L'accord régit les mises à jour ou les mises à niveau fournies par CST qui remplacent et/ou complètent le logiciel original des instruments, à moins qu'une telle mise à jour ou mise à niveau ne soit accompagnée d'un accord de licence d'utilisateur final distinct, auquel cas les modalités de cet accord de licence d'utilisateur final régiront. Si le client décide de ne pas télécharger et utiliser une mise à niveau ou une mise à jour fournie par CST, le client comprend que (i) la garantie prévue à l'article 21 (e) peut, à l'option de CST, devenir nulle et non avenue et (ii) le logiciel de l'instrument peut devenir inutilisable ou instable. Nonobstant toute disposition contraire, toutes les mises à niveau et mises à jour du logiciel de l'instrument sont fournies "telles quelles".

(d) Propriété intellectuelle/Restrictions d'utilisation. Le client reconnaît et accepte que, entre le client et CST, CST est le propriétaire exclusif de tous les droits, titres et intérêts dans le logiciel et la documentation de l'instrument (y compris tous les droits de propriété intellectuelle dans ce domaine) et qu'aucun droit n'est accordé par CST au logiciel ou à la documentation de l'instrument ou à des droits de propriété intellectuelle,

sauf disposition expresse de l'accord. Le client ne doit lui-même, ni ne doit permettre à un tiers : (i) d'utiliser, de copier, de modifier, de traduire ou d'adapter le logiciel ou la documentation de l'instrument autrement que comme l'accord le permet expressément ; (ii) de louer, partager, divulguer ou transférer le logiciel de l'instrument, l'offrir sous forme d'abonnement ou l'utiliser dans le cadre d'un bureau de service ou d'une autre configuration par laquelle un tiers peut utiliser le logiciel de l'instrument ; (iii) de créer des travaux dérivés ou basés sur le logiciel ou la documentation de l'instrument ; (iv) de procéder à une ingénierie inverse, de décompiler, de désassembler ou de tenter autrement de discerner le code source du logiciel de l'instrument ; (v) de supprimer, de changer l'emplacement, de modifier ou d'obscurcir toute marque de commerce, copyright ou autre marquage ou légende propriétaire ou restrictif apposé sur le logiciel ou sur la documentation de l'instrument ou sur ses copies ; ou (vi) d'utiliser, de fournir ou de divulguer le logiciel de l'instrument en violation de lois, d'ordonnances ou de règlements en vigueur. Nonobstant ce qui précède, la décompilation du logiciel de l'instrument est autorisée uniquement dans la mesure où les lois de la juridiction du client donnent au client le droit de le faire afin d'obtenir les informations nécessaires pour rendre le logiciel de l'instrument interopérable avec d'autres logiciels ; à condition toutefois que le client demande d'abord ces informations à CST et que CST puisse, à sa seule discrétion, soit fournir les informations au client, soit imposer des conditions raisonnables, y compris des frais raisonnables, pour l'utilisation du logiciel de l'instrument afin de s'assurer que les droits de propriété de CST ou de ses concédants sur le logiciel de l'instrument soient protégés. Le client reconnaît et accepte que les conditions qui viennent d'être énoncées puissent ne pas s'appliquer au logiciel d'un instrument tiers qui fait l'objet d'une licence tierce, selon les termes de cette licence tierce.

(e) Réparations sous garantie et hors garantie.

(i) CST garantit uniquement au client qui achète l'instrument auprès de CST ou de son distributeur autorisé que pendant (i) la période de garantie spécifiée dans le devis applicable (ou si aucune période de garantie n'est pas spécifiée, pour une période de douze (12) mois à partir de la date de livraison) ou (ii) pendant toute autre période minimale requise par la loi applicable ("**période de garantie de l'instrument**"), l'instrument (à l'exclusion du logiciel de l'instrument) sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication lorsqu'il est utilisé conformément à l'accord.

(ii) Recours exclusifs. Le seul recours du client et la responsabilité exclusive de CST pour une violation de la garantie limitée prévue à l'article 21 (e) (i) sont, à la discrétion de CST, la réparation ou le remplacement de l'instrument non conforme. Toute réclamation non reçue au cours de la période de garantie de l'instrument est inacceptable. Avant de retourner un instrument, le client doit contacter le service d'assistance technique de CST. (Le client peut être tenu de fournir la preuve de la date d'achat). Le service d'assistance technique de CST tentera de résoudre les non-conformités signalées par le client pendant la période de garantie de l'instrument. Si les problèmes ne peuvent pas être résolus par le service d'assistance technique de CST, CST ou son représentant délivrera un numéro d'autorisation de retour. Aucun instrument ne pourra être retourné sans un numéro d'autorisation de retour. Le client sera responsable du reconditionnement de l'instrument d'une manière qui le protège totalement contre des dommages pendant l'expédition et de l'organisation de l'expédition à l'adresse indiquée par CST. CST ou son représentant fournira son numéro de compte expéditeur avec le transporteur que le client pourra utiliser pour expédier l'instrument à cette adresse.

(iii) Exclusions. La garantie limitée prévue à l'article 21 (e) (i) et la garantie de réparation prévue à l'article 21 (e) (v) sont nulles si (i) l'instrument ou le logiciel de l'instrument est modifié, réparé ou retravaillé par quelqu'un d'autre que le personnel autorisé de CST ; (ii) la batterie est retirée de l'instrument par quelqu'un d'autre que le personnel autorisé de CST ; ou si (iii) l'instrument est soumis à un stress anormal, à un abus physique, à une fraude, à une manipulation abusive, à une alimentation électrique ou à une connexion

électrique incorrecte, à des surtensions ou des fluctuations d'électricité, à des températures froides ou chaudes extrêmes, à des environnements corrosifs, à une négligence ou un contact avec un liquide. La garantie limitée ne s'applique pas en cas de non-conformité résultant de (i) l'utilisation de l'instrument et/ou du logiciel de l'instrument sans respecter les instructions de CST ou en violation des avertissements de sécurité ou de toute autre utilisation illégale, inadéquate ou inappropriée de l'instrument ou du logiciel d'instrument ou pour tout but illégal, inadéquat ou inapproprié ; (ii) la négligence ou l'inconduite intentionnelle d'un utilisateur de l'instrument ou du logiciel de l'instrument ; ou (iii) une inondation, un tremblement de terre ou toute autre catastrophe naturelle. La garantie limitée ne s'applique pas aux dommages cosmétiques (y compris, mais sans s'y limiter, les rayures, les bosses ou les bris) ou aux dommages causés par une usure normale ou par accident. Pour plus de clarté, la garantie limitée prévue à l'article 21 (e) ne s'applique pas aux mises à niveau, aux améliorations apportées aux mises à jour ou aux modifications apportées au logiciel de l'instrument qui peuvent être fournies par CST après la livraison initiale de l'instrument.

(iv) Garantie prolongée. Dans certains cas, le client peut avoir la possibilité d'acheter une garantie prolongée pour l'instrument.

(f) Exclusion de garantie. À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITÉE ÉNONCÉE À L'ARTICLE 21 (E) CI-DESSUS, L'INSTRUMENT, LE LOGICIEL DE L'INSTRUMENT, LA DOCUMENTATION ET TOUT SERVICE DE RÉPARATION SONT FOURNIS "TELS QUELS" ET CST DÉCLINE TOUTE REPRÉSENTATION OU GARANTIE QUANT À L'INSTRUMENT, AU LOGICIEL DE L'INSTRUMENT, AUX SERVICES DE DOCUMENTATION ET DE RÉPARATION, QU'ILS SOIENT EXPRESSES, IMPLICITES OU STATUTAIRES, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À DES FINS PARTICULIÈRES ; TOUTE GARANTIE DE NON-CONTREFAÇON, DE TITRE OU DE SÉCURITÉ ; TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DE NÉGOCIATIONS, DE MODALITÉS D'EXÉCUTION OU D'USAGES COMMERCIAUX ; OU TOUTE REPRÉSENTATION QUANT À LA FIABILITÉ, L'EFFICACITÉ OU LA SÉCURITÉ DE L'INSTRUMENT, LE LOGICIEL DE L'INSTRUMENT, LA DOCUMENTATION OU LES SERVICES DE RÉPARATION.

CST NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL DE L'INSTRUMENT SOIT PROTÉGÉ CONTRE UNE ATTAQUE DE VIRUS OU DE LOGICIELS MALVEILLANTS.

CST NE GARANTIT PAS QUE LES FONCTIONS CONTENUES DANS LE LOGICIEL DE L'INSTRUMENT RÉPONDENT AUX EXIGENCES DU CLIENT, OU QUE L'UTILISATION OU LA PERFORMANCE DU LOGICIEL DE L'INSTRUMENT ET LES INFORMATIONS ET LA DOCUMENTATION CONNEXES SOIENT ININTERROMPUES OU SANS ERREUR, OU QUE LES DÉFAUTS DU LOGICIEL DE L'INSTRUMENT SOIENT CORRIGÉS, OU QUE L'UTILISATION PAR LE CLIENT DU LOGICIEL ET DE LA DOCUMENTATION DE L'INSTRUMENT GÉNÈRE DES RÉSULTATS, DES INFORMATIONS, DU MATÉRIEL OU DES DONNÉES PRÉCIS, FIABLES ET EN TEMPS OPPORTUN.

L'UTILISATION PAR LE CLIENT DE L'INSTRUMENT, DU LOGICIEL ET DE LA DOCUMENTATION DE L'INSTRUMENT A LIEU AUX RISQUES ET PÉRILS DU CLIENT. LE CLIENT EST SEUL RESPONSABLE DE (ET CST DÉCLINE) TOUTES LES PERTES, RESPONSABILITÉS OU DOMMAGES, Y COMPRIS AU SYSTÈME ÉLECTRIQUE DU CLIENT, AUX ORDINATEURS OU À D'AUTRES PÉRIPHÉRIQUES CONNECTÉS À L'INSTRUMENT OU AU LOGICIEL DE L'INSTRUMENT RÉSULTANT DE L'UTILISATION ABUSIVE PAR LE CLIENT DE L'INSTRUMENT OU DU LOGICIEL DE L'INSTRUMENT. LE CLIENT EST RESPONSABLE DU RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET DES PRÉCAUTIONS QUI ACCOMPAGNENT L'INSTRUMENT.

CST N'EST PAS RESPONSABLE (I) DU NON-RESPECT PAR LE CLIENT DES AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ, DES PRÉCAUTIONS OU D'AUTRES INSTRUCTIONS FOURNIES AVEC L'INSTRUMENT ET/OU LE LOGICIEL DE L'INSTRUMENT ; (II) DE LA NÉGLIGENCE DU CLIENT DANS L'UTILISATION DE L'INSTRUMENT ET/OU DU

LOGICIEL D'INSTRUMENT ; OU (III) DU MAUVAIS USAGE INTENTIONNEL PAR LE CLIENT DU LOGICIEL DE L'INSTRUMENT OU DE L'INSTRUMENT.

(g) Indemnisation. Le client doit indemniser et dégager CST de toute responsabilité pour tous les dommages, responsabilités, coûts et dépenses dans le cadre de toute menace de réclamation ou réclamation réelle (qui comprennent tous les frais de litige, y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'avocat et tout autre frais et dépense), action en justice, demande, enquête ou poursuite intentée par des tiers découlant (i) d'une violation par le client des modalités de l'accord ; (ii) d'une utilisation de l'instrument et/ou du logiciel de l'instrument par le client, ses employés, ses contractants ou ses agents sans respect des instructions de CST ou en violation des avertissements de sécurité ; ou (iii) de toute autre utilisation de l'instrument et/ou du logiciel de l'instrument par le client ou ses employés, entrepreneurs ou agents, de manière illégale, inadéquate ou inappropriée ou à des fins illégales, inadéquates ou inappropriées.

22. Logiciel SoftGenetics. Les modalités énoncées dans cet article 22 s'appliquent uniquement au logiciel SoftGenetics. En cas de conflit entre les modalités énoncées dans cet article 22 et l'une des autres modalités énoncées dans l'accord, les modalités énoncées dans cet article 22 prévaudront.

SAUF DANS LES CAS EXPRESSÉMENT ÉNONCÉS À L'APPENDICE B-1 ET À L'APPENDICE B-2, LE LOGICIEL DE SOFTGENETICS EST FOURNI "TEL QUEL" ET CST DÉCLINE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, RELATIVES À UN TEL LOGICIEL DE SOFTGENETICS, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, DES GARANTIES IMPLICITES D'ADÉQUATION À DES FINS PARTICULIÈRES, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS, D'INTÉGRATION OU D'UNE QUALITÉ SATISFAISANTE. Les dispositions de la présente clause de non-responsabilité survivront à la résiliation du présent accord.

23. Reconnaissance. Le client doit reconnaître la source du produit comme étant scientifiquement appropriée dans toutes les publications académiques ou scientifiques.

24. Force majeure. CST ne peut être tenu pour responsable d'un manquement à l'exécution de ses engagements en vertu d'un accord lorsque cette défaillance est due à des circonstances indépendantes de sa volonté. Les circonstances indépendantes de la volonté de CST incluent, mais sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les révolutions, les dysfonctionnements dans un réseau (de télécommunications), des systèmes de connexion ou de communication et/ou l'indisponibilité du site à un moment donné, ou des problèmes de transport, des restrictions de trafic, des actions gouvernementales, des accidents, des problèmes de travail et l'incapacité d'obtenir des matériaux, des équipements ou un transport et toutes les circonstances que CST n'aurait pas pu prévoir ou sur lesquelles elle n'a aucune influence ou qui dépassent le contrôle raisonnable de CST et pour lesquelles, si elle avait été au courant de telles circonstances au moment de la conclusion de l'accord, elle n'aurait pas contracté l'accord ou ne l'aurait pas fait selon les mêmes modalités.

25. Renonciation. Aucune déclaration orale, recommandation et assistance fournie par un technicien ou autre représentant de CST, ou distributeur autorisé de CST, au client ou à ses représentants dans le cadre de la fabrication, de la fourniture ou de l'utilisation du produit ne constitue de renonciation par CST à l'une quelconque des dispositions des présentes, ni n'affecte la responsabilité de CST dans le présent document. Le non-respect par CST d'exercer des droits en vertu d'un accord ne représente pas une renonciation à ce droit de dommages-intérêts pour une violation de l'accord par le client, et ne constitue pas une renonciation à une violation subséquente.

26. Droit applicable, forum, lieu et consentement à la compétence. L'accord, les présentes modalités, l'achat, la vente et le transfert du produit, ainsi que tout litige ou controverse relatif à un accord, sont régis et interprétés selon les lois des Pays-Bas, sans tenir compte des dispositions relatives au conflit de lois. La

Convention des Nations Unies sur les accords de vente internationale de marchandises ne s'applique pas à ce qui précède.

Le client doit soumettre les différends et les actions intentées en relation avec ces modalités ou tout accord, ou avec le produit reçu de CST, de ses sociétés affiliées et de ses distributeurs, auprès du tribunal compétent de La Haye aux Pays-Bas. Les clients se soumettent irrévocablement à la juridiction exclusive (y compris la juridiction personnelle) des tribunaux fédéraux et étatiques des Pays-Bas pour résoudre tout différend ou toute polémique avec CST, ses sociétés affiliées ou ses distributeurs découlant de ces modalités ou de tout accord, ou en relation avec le produit acheté chez CST. Le client s'engage à ne soulever d'objection à aucun moment sur le *forum non conveniens* et renonce irrévocablement au droit de s'opposer à la compétence des tribunaux étatiques et fédéraux des Pays-Bas.

Toute action intentée par le client découlant de, ou en relation avec ces modalités ou tout accord, ou avec un produit reçu de CST, de ses sociétés affiliées et de ses distributeurs doit être présentée dans un délai d'un an après l'apparition de la cause de cette action. Les actions non poursuivies par le client dans un délai d'un an sont irrévocablement irrecevables. Ce paragraphe survivra à l'expiration ou à la résiliation de tout accord.

27. Divers. Toutes les dispositions de ces modalités relatives à la garantie, aux informations confidentielles, à l'indemnisation, à la responsabilité, aux lois en vigueur, au forum, au lieu, à la juridiction et à toute autre disposition qui survivent selon leurs modalités, survivront à toute résiliation ou expiration de tout accord conformément à leurs modalités. Si une disposition, ou une partie de celle-ci, appartenant à ces modalités ou à tout accord est jugée illégale, invalide ou inapplicable, cela n'invalidera aucune autre partie des présentes modalités ou de tout accord, et ces modalités ou tout accord seront interprétés comme si cette disposition ou une partie de celle-ci n'avait jamais fait partie des présentes modalités ou du présent accord. Le client et CST sont des entrepreneurs indépendants en vertu des présentes modalités et de tout accord. Le client ne peut céder, y compris par application de la loi, ses obligations en vertu des présentes modalités ou de tout accord sans le consentement écrit préalable de CST. Dans la mesure où cela n'est pas prévu autrement dans les présentes conditions générales, les mots français utilisés dans les présentes modalités visent à décrire uniquement des concepts juridiques néerlandais et les conséquences de l'utilisation de ces mots en droit français ou dans toute autre loi étrangère ne seront pas prises en compte. Les références à toute notion juridique néerlandaise doivent, en ce qui concerne toute juridiction autre que les Pays-Bas, être considérées comme incluant le concept qui, dans cette juridiction, se rapproche le plus du concept juridique néerlandais.

Révisé le 1er juin 2021

ANNEXE A

MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PRODUITS FLUIDIGM

1. Généralités. Ces modalités, tous les addenda ci-joints, le cas échéant, toutes les licences d'étiquettes visées à l'article 4, le cas échéant, ainsi que les devis de vente ci-joints, le cas échéant (collectivement, l'"accord") régiront la vente et la licence de tout produit Fluidigm® fourni ci-dessous, y compris les circuits fluidiques intégrés Fluidigm (avec ou sans transporteurs, collectivement connus sous le nom d'"IFC"), les instruments Fluidigm, le logiciel Fluidigm, les réactifs Fluidigm et d'autres produits Fluidigm, le cas échéant (qui, conjointement avec les IFC, sont désignés collectivement ci-après comme les "produits Fluidigm") et la prestation au client de certains services qui s'y rapportent ("services Fluidigm"), le cas échéant.

LE CLIENT RECONNAÎT ET ACCEPTE TOUTES CES MODALITÉS POUR LUI-MÊME ET POUR LE COMPTE DE TOUS SES EMPLOYÉS ET AGENTS QUI UTILISENT LES PRODUITS FLUIDIGM. LE CLIENT ACCEPTE D'INFORMER TOUS SES EMPLOYÉS ET AGENTS QUI UTILISENT LES PRODUITS FLUIDIGM DE CES MODALITÉS ET VEILLERA À CE QUE TOUS SES EMPLOYÉS ET AGENTS LES RESPECTENT PLEINEMENT, Y COMPRIS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

LES RESTRICTIONS CONTENUES AUX ARTICLES 4 ET 5 SUR LA MANIÈRE D'UTILISER LES PRODUITS FLUIDIGM, LES DROITS DE FLUIDIGM À UNE RÉTROACTION, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4.2 DE L'ADDENDUM POUR LE LOGICIEL DE CONSTRUCTION DE SCRIPTS C1™, ET AUCUN BREVET DE BLOCAGE, TEL QU'INDIQUÉ À L'ARTICLE 4.3 DE L'ADDENDUM POUR LE LOGICIEL DE CONSTRUCTION DE SCRIPTS C1.

2. Acceptation. Tous les produits Fluidigm doivent être considérés comme acceptés de façon définitive et irrévocable et sans réserve par le client lors de la livraison. Toutefois, le client informera Fluidigm ou son représentant par écrit de toute non-conformité aux spécifications actuelles de Fluidigm immédiatement après la livraison, en tout cas au moins dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent, en décrivant en détail la non-conformité.

3. Événements imprévus. Fluidigm ne sera pas responsable d'un délai ou d'un défaut d'exécution de toute obligation en vertu du présent accord si l'exécution est rendue impraticable par la survenance d'une condition imputable à un motif raisonnable hors de la volonté de Fluidigm. En cas de délai ou de défaut d'exécution, Fluidigm doit disposer d'un délai additionnel pour s'acquitter de ses obligations en vertu des présentes, comme cela est raisonnablement nécessaire en raison des circonstances, et Fluidigm aura le droit, dans la mesure nécessaire à la seule discrétion de Fluidigm, de répartir entre ses différents clients les produits Fluidigm alors disponibles pour une livraison de la manière que Fluidigm jugera appropriée.

4. Restrictions. Le client accepte d'utiliser les produits Fluidigm fournis ci-dessous uniquement dans le cours normal des activités internes de recherche et de développement internes du client, et veillera à ce qu'aucune autre personne ou entité n'utilise ces produits Fluidigm à d'autres fins. Sauf dans la mesure où de telles restrictions sont interdites par la loi applicable, ou annulées par écrit par Fluidigm, le client accepte de ne pas : (i) transférer (y compris, mais sans s'y limiter, revendre, faire un don ou prêter) une IFC ou d'autres produits Fluidigm à un tiers ; ou (ii) utiliser un IFC, d'autres produits Fluidigm ou des données à partir de ceux-ci dans un contexte de diagnostic clinique ou thérapeutique, par exemple, lorsque les données provenant de l'échantillon d'un individu sont administrées à un tel individu ou utilisées par un médecin dispensateur de soins aux fins de diagnostic ou de traitement d'une condition médicale ; (iii) utiliser les produits Fluidigm pour fournir des services payants à des tiers ou tout autre service de traitement d'échantillons non collaboratif à des tiers en utilisant les produits Fluidigm ; (iv) utiliser les produits Fluidigm pour fabriquer des produits commerciaux Fluidigm ; ou (v) faire de l'ingénierie inverse, adapter ou modifier tout produit Fluidigm. Le client accepte de ne pas exporter ou transférer pour la réexportation en violation des lois des États-Unis ou des lois d'une autre juridiction, ou à toute personne, entité ou pays enfreint ou interdit en violation de ces lois. En cas d'ambiguïté dans l'application du présent article 1, il incombe au client de démontrer raisonnablement la conformité aux modalités des présentes. Sauf indication contraire, en ce qui concerne les outils de laboratoire standard et les équipements auxiliaires nécessaires à l'utilisation de ce produit Fluidigm, dans le protocole Fluidigm applicable actuel relatif à l'utilisation d'un produit Fluidigm, tous les produits Fluidigm ne peuvent être utilisés qu'avec d'autres produits Fluidigm. Par exemple, et sans limitation, les IFC de Fluidigm ne doivent pas être utilisés avec un lecteur non Fluidigm et les lecteurs Fluidigm ne doivent pas être utilisés avec des puces autres que les IFC de Fluidigm. Les IFC de Fluidigm SONT À USAGE UNIQUE ET NE DOIVENT PAS ÊTRE RÉUTILISÉS, sauf autorisation expresse et écrite de Fluidigm. D'autres restrictions peuvent s'appliquer ; pour plus de détails, veuillez consulter la licence d'étiquette accompagnant les produits Fluidigm ou visiter www.fluidigm.com/legalnotices. Le client reconnaît que les produits Fluidigm sont vendus : à des fins de recherche seulement et ne doivent pas être utilisés dans des procédures de diagnostic.

5. Limites de licence et restrictions d'utilisation. SAUF DANS LES CAS EXPRESSÉMENT ÉNONCÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, AUCUN DROIT DE COPIER, DE MODIFIER, DE DISTRIBUER, DE PRODUIRE DES ŒUVRES DÉRIVÉES, D'AFFICHER PUBLIQUEMENT, DE FAIRE, D'AVOIR FAIT, D'OFFRIR DE VENDRE, DE VENDRE, D'UTILISER OU D'IMPORTER DES IFC OU TOUT AUTRE PRODUIT FLUIDIGM N'EST TRANSMIS OU IMPLIQUÉ PAR LA FOURNITURE DES IFC, DES INSTRUMENTS, DES LOGICIELS, DES RÉACTIFS OU DE TOUT AUTRE ÉLÉMENT CI-DESSOUS. TOUS LES PRODUITS FLUIDIGM (Y COMPRIS LES IFC, LES INSTRUMENTS, LES LOGICIELS ET LES RÉACTIFS) FOURNIS SOUS LICENCE SONT CONCÉDÉS AU CLIENT À DES FINS DE RECHERCHE UNIQUEMENT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS DU CLIENT. L'"UTILISATION À DES FINS DE RECHERCHE UNIQUEMENT" EXCLUT SPÉCIFIQUEMENT, SANS LIMITATION, L'UTILISATION DIAGNOSTIQUE OU CLINIQUE CHEZ DES SUJETS HUMAINS OU VÉTÉRINAIRES. CETTE LICENCE LIMITÉE NE PERMET QUE L'UTILISATION PAR LE CLIENT DU (DES) PRODUIT(S) LIQUIDE(S) PARTICULIER(S), CONFORMÉMENT AUX LOIS EN VIGUEUR ET D'UNE MANIÈRE QUI N'ENFREINT AUCUN DROIT DE TIERS, CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS ÉCRITES QUI LUI SONT FOURNIES, QUE LE CLIENT LES ACHÈTE AUPRÈS DE FLUIDIGM OU DE SON REPRÉSENTANT AGRÉÉ. SAUF TEL QUE SPÉCIFIÉ DANS LES PROTOCOLES DE FLUIDIGM, L'ACHAT DE TOUT PRODUIT FLUIDIGM NE TRANSMET NI N'IMPLIQUE LE DROIT D'UTILISER UN TEL PRODUIT FLUIDIGM EN COMBINAISON AVEC TOUT AUTRE PRODUIT FLUIDIGM. EN PARTICULIER, (I) AUCUN DROIT DE FAIRE, D'AVOIR FAIT OU DISTRIBUÉ D'AUTRES INSTRUMENTS ET LOGICIELS N'EST TRANSMIS OU IMPLIQUÉ PAR L'ACHAT OU L'UTILISATION DES IFC, (II) AUCUN DROIT DE FAIRE, D'AVOIR FAIT, IMPORTÉ, DISTRIBUÉ OU UTILISÉ DES IFC OU DES RÉACTIFS N'EST CONCÉDÉ NI IMPLIQUÉ PAR L'ACHAT OU L'UTILISATION D'INSTRUMENTS OU DE LOGICIELS, ET (III) SAUF CONFORMÉMENT AUX PROTOCOLES DE FLUIDIGM, AUCUN DROIT D'UTILISER LES IFC OU RÉACTIFS EN COMBINAISON AVEC DES INSTRUMENTS OU DES LOGICIELS N'EST CONCÉDÉ QUE SI TOUTES LES COMPOSANTES ONT ÉTÉ ACHETÉES AUPRÈS DE FLUIDIGM OU DE SON REPRÉSENTANT AGRÉÉ. EN OUTRE, LES IFC LIVRÉS SELON LES PRÉSENTES SONT CONCÉDÉS POUR UN (1) USAGE UNIQUE ET NE PEUVENT ÊTRE RÉUTILISÉS, SAUF SUR AUTORISATION EXPRESSE ET PREALABLE DE FLUIDIGM. Les produits Fluidigm n'ont pas reçu l'approbation de la FDA. Le client accepte de ne pas utiliser les produits Fluidigm dans un environnement nécessitant une approbation réglementaire internationale de la FDA, ou organisme équivalent, ou d'exploiter les produits Fluidigm de manière non expressément autorisée par Fluidigm à avance.

6. Garantie limitée. Fluidigm garantit au client, et seulement au client, pendant treize (13) mois à compter de la date de livraison ("période de garantie de l'instrument Fluidigm") que le logiciel et les instruments sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication et sont conformes aux spécifications publiées par Fluidigm au moment de l'achat à tous les égards. Le service sera fourni conformément aux conditions de service standard de Fluidigm. La seule et exclusive responsabilité de Fluidigm (et le seul recours exclusif du client) en vertu de la garantie qui précède est que Fluidigm pourra réparer ou remplacer les logiciels et les instruments, à sa seule discrétion. Les instruments non conformes seront réparés dans les installations du client ou, à l'option de Fluidigm, dans les installations de Fluidigm. Si le service est effectué dans les installations de Fluidigm, Fluidigm assumera les frais d'expédition.

Cette garantie ne s'applique pas à tout produit Fluidigm auquel s'applique l'une des conditions suivantes, à savoir que la garantie pour une telle unité de produit Fluidigm sera nulle en cas de : i) défaut de fournir un environnement de stockage, d'utilisation ou d'exploitation approprié ; ii) utilisation de réactifs non recommandés ; iii) utilisation des produits Fluidigm pour un usage ou d'une manière autre que celle pour laquelle ils ont été conçus ; iv) modifications ou réparations réalisées par le client ; v) échec du client quant à l'installation de mises à jour logicielles, de modifications d'ingénierie ou d'améliorations aux produits Fluidigm lorsque ceci est recommandé par Fluidigm ; vi) service ou entretien par une personne autre que Fluidigm ou ses agents ; vii) utilisation du produit Fluidigm en dehors du pays de vente ; viii) produits Fluidigm consommables ; ou ix) tout autre abus, accident, mauvaise utilisation ou négligence dans l'utilisation des produits Fluidigm, y compris, sans limitation, l'utilisation du produit Fluidigm avec un produit autre qu'un produit Fluidigm (sauf si énoncé dans le protocole élargi de Fluidigm applicable à l'utilisation d'un produit Fluidigm avec des outils de laboratoire standard et des équipements auxiliaires associés à l'utilisation de ce produit Fluidigm). Par exemple, l'utilisation d'un lecteur Fluidigm avec des IFC non Fluidigm annule la garantie de ce lecteur, sauf sur autorisation expresse de Fluidigm. Cette garantie s'applique uniquement au Client et non à des tiers. Le client reconnaît que le non-respect de toute restriction d'utilisation énoncée ci-dessus : (a) constituera une violation de ces modalités, (b) invalide toute garantie prévue aux présentes et tout contrat de service applicable, et (c) peut constituer une violation des droits de propriété intellectuelle de Fluidigm et/ou de tiers. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, FLUIDIGM, SES FOURNISSEURS ET SES REPRÉSENTANTS DÉCLINENT TOUTES LES AUTRES REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS ET SERVICES DE FLUIDIGM, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, DE NON-VIOLATION OU D'ADÉQUATION À DES FINS PARTICULIÈRES.

7. Limitation de responsabilité. SAUF DANS LA MESURE REQUISE PAR LA LOI APPLICABLE, FLUIDIGM ET SES REPRÉSENTANTS N'ASSUMERONT AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR (A) UNE PERTE DE JOUISSANCE OU DE PROFITS, PERTE DE RECETTES, PERTE DE FONDS DE COMMERCE, PERTE COMMERCIALE OU AUTRE PERTE FINANCIÈRE, (B) ACHAT DE BIENS DE SUBSTITUTION OU (C) TOUT

DOMMAGE INDIRECT, CONSÉCUTIF, INCIDENT OU PARTICULIER DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE ET INDÉPENDAMMENT DE LA FORME DE L'ACTION, QU'IL S'AGISSE D'UN CONTRAT, D'UNE RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE (Y COMPRIS UNE NÉGLIGENCE), D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE DU PRODUIT OU AUTREMENT, MÊME SI FLUIDIGM OU SON REPRÉSENTANT A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES ; EN CE QUI CONCERNE TOUTE RESPONSABILITÉ DE FLUIDIGM QUI N'EST PAS LÉGALEMENT ASSUJETTIE À CE QUI PRÉCÈDE, LA RESPONSABILITÉ DE FLUIDIGM NE DOIT PAS DÉPASSER LE MONTANT PAYÉ PAR L'ACHETEUR À FLUIDIGM AU COURS DES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDENTS. L'ACHETEUR COMPREND QUE LES RISQUES DE PERTE AUX TERMES DES PRÉSENTES SONT RÉPERCUTÉS SUR LE PRIX DES PRODUITS ET QUE CES CONDITIONS AURAIENT ÉTÉ DIFFÉRENTES S'IL Y AVAIT EU UNE RÉPARTITION DIFFÉRENTE DES RISQUES.

8. Propriété intellectuelle.

8.1 Propriété. Sauf dans la mesure permise par la loi applicable, Fluidigm conserve toute la propriété de ses droits de propriété intellectuelle à l'égard des produits Fluidigm. Tous droits, titres et intérêts, y compris, sans limitation, tous les droits de propriété intellectuelle, dans et à tous les logiciels des produits Fluidigm et à toute la documentation de ces logiciels, y compris les fichiers en ligne ou les fichiers d'aide en ligne (collectivement "documentation") et le contenu de toute formation offerte par les représentants de Fluidigm sur les produits Fluidigm est et reste la propriété de Fluidigm, de ses concédants de licence et de ses fournisseurs. Le client reconnaît cette propriété par la présente et accepte de s'abstenir de toute action qui pourrait compromettre, limiter ou interférer de quelque manière que ce soit avec cette propriété. Tous les logiciels des produits Fluidigm et leur documentation et formation connexes fournies par Fluidigm sont protégés par un copyright selon les dispositions du 17 USC. § 101 et suivants et selon d'autres droits de propriété intellectuelle, ainsi que par leurs équivalents internationaux et par des traités internationaux. Le client s'engage à ne pas reproduire les sessions de formation, en tout ou partie.

8.2 Inventions apportant des améliorations aux produits Fluidigm. Sauf dans la mesure interdite par la loi applicable, le client accorde à Fluidigm, avec le droit de sous-licencier, une licence non exclusive, entièrement libérée, sans redevance, à l'échelle mondiale, irrévocable et perpétuelle, pour la fabriquer, l'utiliser, l'importer, l'offrir à la vente ou la vente d'inventions de qui apportent des améliorations aux produits Fluidigm lorsqu'elles sont utilisées conjointement avec des produits Fluidigm vendus par Fluidigm ou pour le compte de Fluidigm. "Inventions apportant des améliorations aux produits Fluidigm" signifie toutes les inventions conçues ou mises en œuvre par ou pour le client qui utilise des produits Fluidigm se rapportant à (a) l'utilisation (p. ex., protocoles ; culture cellulaire et méthodes d'analyse ; et amplification d'acide nucléique, codes à barres et analyses), la conception, la fabrication, la mise en page et l'emballage de tout produit Fluidigm ; (b) les interfaces entre les produits Fluidigm et d'autres dispositifs, tels que les systèmes optiques/de détection, les systèmes fluidiques, les systèmes d'extraction de matériaux et la robotique à utiliser dans le cadre de tout produit Fluidigm ; ou (c) des techniques d'analyse automatisées (par exemple, des ordinateurs, des logiciels, etc.) relatives à l'extraction de données provenant de produits Fluidigm et à l'entreposage/analyse de telles données, par exemple dans un fichier informatique ou autre support de stockage. Les inventions apportant des améliorations aux produits Fluidigm ne doivent pas inclure les données résultant de l'utilisation de produits Fluidigm (c.-à-d., les résultats des essais utilisant les produits Fluidigm, à condition que les "inventions apportant des améliorations aux produits Fluidigm" incluent toutes les données relatives aux produits Fluidigm ou à leur développement, conception, utilisation ou fabrication) ou les découvertes dérivées de ces données (à condition que les "inventions apportant des améliorations aux produits Fluidigm" incluent toutes les découvertes relatives aux produits Fluidigm ou leur développement, leur conception, leur utilisation ou leur fabrication).

8.3 Droits des tiers. Les produits Fluidigm peuvent être couverts par et/ou vendus sous un ou plusieurs brevets américains ou autres brevets sous licence de tiers, y compris, sans limitation, l'Institut de technologie de Californie, The Regents de l'Université de Californie et/ou The President and Fellows of Harvard College.

8.4 Marques commerciales. FLUIDIGM, the Fluidigm logo, Access Array, BioMark, C1, CyTOF, D3, DELTAgene, Digital Array, Dynamic Array, MaxPar, Script Builder, SNPtrace, SNPtype et les logos connexes sont des marques commerciales ou des marques déposées de Fluidigm Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

9. Confidentialité. Le client doit maintenir la confidentialité et ne doit pas divulguer ou diffuser, ni permettre à tout employé, agent ou autre personne travaillant sous la direction du client de divulguer ou diffuser, à toute personne ou entité, tout logiciel d'un produit Fluidigm, y compris, sans limitation, le logiciel de construction de scripts C1, toute documentation connexe, toute clé d'accès pour tout logiciel d'un produit Fluidigm, ou toute information et donnée relative à l'un des éléments qui précèdent. Le client s'engage à employer au moins les mêmes méthodes et le même degré de soin, mais pas moins que le même degré raisonnable de soin que le client utilise pour ses propres secrets commerciaux et d'autres informations confidentielles et

exclusives afin d'empêcher de telles diffusion et divulgation. Les employés et les agents du client peuvent être autorisés à accéder au logiciel des produits Fluidigm, y compris, sans s'y limiter, le logiciel de construction de scripts C1 ou à une documentation connexe mais uniquement en fonction du besoin de savoir aux fins de la licence accordée au client, et uniquement s'ils ont, soit comme condition d'emploi, soit pour accéder au logiciel d'un produit Fluidigm ou à la documentation connexe, consenti par écrit d'être liés par des modalités sensiblement analogues à celles de cet article. Les obligations énoncées dans le présent article s'ajoutent et ne remplacent pas des obligations analogues qui pourraient être contenues dans un accord de non-divulgation entre Fluidigm et le client.

10. Indemnisation. Le client doit indemniser, défendre et dégager Fluidigm, ses sociétés affiliées et leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents et représentants respectifs indépendants de toute responsabilité contre toutes les pertes, dommages et dépenses (y compris les honoraires d'avocat raisonnables et autres frais de défense d'une poursuite en justice) que l'un d'entre eux pourrait subir en raison de l'utilisation ou de la revente ou de tout autre transfert (autorisé ou non) de produits Fluidigm par le client, ou en raison de la violation ou de la non-exécution par le client de ses obligations en vertu des présentes. Le client doit coopérer pleinement avec Fluidigm dans toute enquête relative à ces réclamations et, sans frais pour Fluidigm, et mettre à la disposition de Fluidigm toutes les déclarations, rapports et tests connexes que le client possède.

11. Arbitrage. Fluidigm et le client conviennent que tout litige ou controverse découlant ou en relation avec le présent accord sera définitivement réglé par un arbitrage exécutoire en vertu des règles actuelles du Centre international de règlement des différends, par un (1) arbitre nommé conformément à ces règles. Pour les ventes originaires d'Asie, le lieu de cet arbitrage sera Singapour ; pour les ventes originaires d'Europe, le lieu de cet arbitrage sera Amsterdam aux Pays-Bas ; et pour les ventes provenant de toutes les autres régions, le lieu de l'arbitrage sera San Francisco en Californie. L'arbitrage doit être effectué en anglais, et toute preuve écrite originellement dans une langue autre que l'anglais doit être traduite en anglaise et être accompagnée de l'original ou d'une copie conforme de celle-ci. La décision et/ou l'attribution rendue par l'arbitre doit être écrite, définitive et non susceptible d'appel, et les parties conviennent que la décision et/ou l'attribution de l'arbitre constituent le seul moyen de recours exclusif et contraignant concernant tout litige, controverse, réclamation et demande reconventionnelle présentée correctement devant l'arbitre. Les parties conviennent que, en dépit d'une disposition de loi applicable, elles ne demanderont pas, et l'arbitre n'aura aucun pouvoir d'attribuer des dommages-intérêts punitifs ou exemplaires contre une partie quelconque. Les frais de tout arbitrage, y compris les frais administratifs et les honoraires de l'arbitre, seront partagés à parts égales par les parties, et chaque partie assumera le coût de ses propres honoraires d'avocat et d'expert, à condition que l'arbitre puisse, à sa discrétion, accorder à la partie gagnante les frais et dépenses engagés par la partie gagnante dans le cadre de la procédure d'arbitrage. La décision et/ou l'attribution de l'arbitre peut être inscrite dans un tribunal de juridiction compétente pour la reconnaissance judiciaire de la décision et les ordonnances d'exécution applicables (qui peuvent inclure, sans limitation, une injonction permanente ou des ordonnances pour une exécution spécifique ou pour des dommages-intérêts équitables), et l'une ou l'autre des parties peut s'adresser à un tribunal de juridiction compétente pour obtenir des ordonnances de non-communication appropriées ou une injonction temporaire en attendant la résolution d'une procédure d'arbitrage. Pour éviter tout doute, ces recours équitables seront cumulatifs et non exclusifs et s'ajouteront aux autres recours que l'une ou l'autre des parties pourrait avoir en vertu du présent accord ou d'une loi applicable.

12. Généralités

12.1 Accord intégral. Le présent accord, tel qu'il est défini à l'article 1 ci-dessus, constitue l'intégralité de l'accord entre les parties en ce qui concerne l'objet du présent accord et est l'énoncé final, complet et exclusif des modalités de l'accord, remplaçant toutes les représentations, discussions, négociations, accords, ententes et engagements antérieurs et contemporains, qu'ils soient écrits ou oraux.

12.2 Modifications. Le présent accord et tout addendum peuvent être modifiés ou complétés uniquement par un écrit qui se réfère explicitement à cet accord et à cet addendum et qui est signé au nom des deux parties.

12.3 Renonciations. La renonciation par l'une ou l'autre des parties à une modalité ou à une disposition du présent accord ou de tout addendum, ou de la violation par l'autre partie du présent accord ou de tout addendum, ne sera valide que si cette renonciation est faite par écrit et signée par cette partie. Aucune renonciation par une partie de la violation du présent accord ou d'un addendum par l'autre partie ne constituera pas une renonciation à toute autre violation ou à une violation ultérieure par l'autre partie.

12.4 Choix de la loi applicable ; Forum ; Frais d'avocat. Le présent Accord et tous les addendas seront régis à tous égards par les lois des États-Unis d'Amérique et par les lois de l'État de Californie, étant donné que ces lois sont appliquées aux ententes

conclues et effectuées entièrement en Californie entre des résidents de la Californie. La Convention des Nations Unies pour la vente internationale de marchandises ne doit pas être appliquée au présent accord ni à aucun de ses addendas. Chacune des parties consent irrévocablement à la compétence personnelle exclusive des tribunaux fédéraux et étatiques situés dans le comté de San Mateo, en Californie, selon le cas, pour toute question découlant de, ou concernant cet accord ou addendum, sauf dans les actions visant à faire respecter une ordonnance ou un jugement de ces tribunaux fédéraux ou étatiques situés en Californie, cette juridiction personnelle ne sera pas exclusive. Dans le cadre d'un recours ou arbitrage visant à faire respecter le présent accord ou un addendum, la partie gagnante aura le droit de recouvrer ses frais, dépenses, honoraires d'avocat et les frais et dépenses des témoins experts.

12.5 Construction ; Divisibilité. Le temps n'est pas une condition essentielle quant aux obligations de Fluidigm selon les présentes. Si une disposition de l'accord est considérée par un tribunal comme étant illégale, invalide ou inapplicable, (a) cette disposition sera réputée modifiée afin d'obtenir un effet économique et juridique aussi proche que possible de celui prévu par la disposition initiale, et (b) la légalité, la validité et la force exécutoire des autres dispositions du présent accord ne seront pas affectées par celle-ci.

12.6 Contrôle des exportations. Le client accepte de se conformer à toutes les lois et restrictions en matière d'exportation et aux réglementations des agences ou autorités américaines ou étrangères, et ne doit pas exporter ou réexporter des produits en violation de ces restrictions, lois ou règlements ou sans toutes les approbations nécessaires.

12.7 Utilisateurs finaux du gouvernement des États-Unis. Chaque produit logiciel de Fluidigm est un "logiciel informatique commercial" comme ce terme est décrit dans la règle DFAR 252.227-7014(a)(1). S'il est acquis par un organisme civil ou en son nom, le gouvernement américain acquiert ce logiciel informatique commercial et/ou la documentation de ce logiciel informatique commercial sous réserve des modalités de cet accord, tel que spécifié dans la règle 48 C.F.R. 12.212 (Logiciels informatiques) et 12.211 (Données techniques) du Règlement fédéral sur l'acquisition (*Federal Acquisition Regulations* ou "FAR") et ses successeurs. S'il est acquis par une agence faisant partie du ministère de la Défense (*Department of Defense* ou "DOD"), le gouvernement américain acquiert ce logiciel informatique commercial et/ou la documentation de ce logiciel informatique commercial sous réserve des modalités de cet addendum, tel que spécifié dans la règle 48 C.F.R. 227.7202 du Supplément du FAR du DOD ("DFAR") et ses successeurs.

12.8 Avis. Tout avis requis ou autorisé en vertu du présent accord doit être rédigé en anglais et sera réputé avoir été dûment remis dès le moment où (i) il est reçu par le destinataire (y compris par télécopie ou courrier électronique), ou (ii) cinq (5) jours ouvrables après son envoi par la poste, frais de port prépayés, lorsqu'il est envoyé par courrier recommandé ou certifié, avec demande d'accusé de réception, ou (iii) deux (2) jours ouvrables après son envoi par courrier du secteur privé adressé à une partie à l'adresse que celle-ci aura désignée dans un document. Les avis destinés (a) à Fluidigm, doivent être adressés à l'attention du service juridique et envoyés par courrier recommandé au 7000 Shoreline Court, Suite 100, South San Francisco, Californie 94080 USA, et (b) au client, doivent être envoyés à l'adresse fournie à Fluidigm dans le cadre de l'acceptation du présent accord ou du devis de vente applicable, ou, dans chaque cas, à toute autre adresse postale ou électronique que cette partie peut spécifier dans un avis écrit à l'autre partie. Une copie électronique de l'avis peut également être envoyée par courrier électronique à legal@fluidigm.com et à techsupport@fluidigm.com.

12.9 Publicité. Aucune des parties n'émettra de communiqués de presse concernant le présent accord ou tout addendum ou la relation entre les parties sans le consentement écrit exprès et préalable de l'autre partie.

12.10 Autorité. L'individu qui accepte le présent accord ou le devis de vente applicable pour le compte du client déclare et garantit qu'il/elle est autorisé(e) et habilité(e) à engager l'acceptation du client concernant l'ensemble des modalités énoncées dans le présent accord et tous les addendas applicables.

12.11 Aucun financement conflictuel. Le client déclare et garantit que son utilisation de tous les produits Fluidigm n'est pas régie par un financement, une subvention ou d'autres conditions, que ce soit par le gouvernement fédéral américain ou par une autre institution qui empêcheraient le client de se conformer à toutes les modalités du présent accord et de tous les addendas.

12.12 Entrepreneurs indépendants. La relation du client avec Fluidigm est celle d'un entrepreneur indépendant, et aucune partie du présent accord ou addendum n'est destiné à créer un partenariat, une agence, une coentreprise, un emploi ou une relation équivalente, ou ne doit pas être interprété comme tel.

12.13 Cession. Le client ne doit pas céder, par application de la loi ou autrement, le présent accord ou un Addendum de celui-ci ou l'un de ses droits, ou déléguer l'une quelconque de ses obligations en vertu du présent accord ou d'un addendum à un tiers sans le consentement écrit exprès et préalable de Fluidigm. Une "cession" inclut toute cession ou changement de contrôle en rapport avec toute vente de tout ou presque tout l'actif du client, toute fusion ou acquisition du client, ou tout événement par lequel les détenteurs de la majorité des actions avec droit de vote du client immédiatement avant cet événement détiendront moins que la majorité des actions avec droit de vote du client immédiatement après un tel événement, que l'une des précédents événements se produisent en une seule transaction ou en une série de transactions. Toute tentative de cession en violation de cet article sera sans effet.

12.14 Redressement équitable. Toute violation de cet accord ou addendum par le client en relation avec à un produit Fluidigm ou à la confidentialité causera des dommages irréparables à Fluidigm pour lequel des dommages-intérêts monétaires ne constitueront pas un remède adéquat. Par conséquent, si le client viole, ou menace, ou tente de violer, de telles obligations, Fluidigm aura le droit d'obtenir un redressement équitable, devant un tribunal ou forum nonobstant l'article 12.4, pour protéger ses intérêts, y compris, mais sans s'y limiter, un redressement pas injonction, ainsi que des dommages-intérêts monétaires et toute autre réparation appropriée, sans obligation de déposer un cautionnement.

12.15 Anglais. La langue régissant cet addendum est l'anglais. Si vous avez reçu une traduction dans une autre langue, elle vous a été fournie uniquement pour votre commodité.

ADDENDUM RELATIF À LA VENTE DU CYTOMÈTRE DE MASSE CYTOF® ET À SES PRODUITS FLUIDIGM ASSOCIÉS

Cet addendum relatif à la vente du cytomètre de masse CyTOF® ("CyTOF") et de ses produits associés Fluidigm ("Addendum de CyTOF") contient des termes qui régissent la vente au client du CyTOF et de ses produits Fluidigm associés en plus de ceux contenus dans l'accord principal ci-dessus. En cas de conflit entre cet addendum CyTOF et l'accord principal ci-dessus, les modalités de cet addendum CyTOF auront priorité, le cas échéant, en ce qui concerne le CyTOF et ses produits Fluidigm associés. Le client reconnaît que CyTOF et ses produits Fluidigm associés sont vendus : Uniquement à des fins de recherche. Ne pas utiliser dans des procédures de diagnostic.

1. Inspection lors de la livraison du CyTOF et des produits Fluidigm associés uniquement. Le client doit inspecter l'extérieur de la caisse pour détecter si les capteurs "chocs" ou "basculants" sont activés ("capteurs") au moment de la livraison. Des capteurs activés ou des dommages visibles doivent être signalés au transporteur sur le connaissance qui doit être signé par un représentant du client et remis au conducteur au moment de la livraison. En cas de capteurs activés ou de dommages visibles lors de l'expédition, le client avisera Fluidigm par écrit dans les cinq (5) jours de la livraison et fournira à Fluidigm une copie du connaissance signé et le client conservera tous les conteneurs et matériaux d'emballage pour inspection. Les matériaux dangereux dont le retour a été autorisé doivent être emballés, étiquetés et expédiés conformément à la réglementation régissant le transport de matières dangereuses et toute autre exigence applicable.

2. Installation. Le client mettra à disposition un endroit approprié pour l'installation conformément aux spécifications et aux procédures d'installation de Fluidigm. Le client fournira tout le travail nécessaire pour placer les produits Fluidigm dans l'endroit désiré. Fluidigm installera les produits Fluidigm conformément à ses procédures habituelles. L'installation sur le site sera effectuée par un représentant Fluidigm formé en usine et comprend le déballage, l'assemblage et la confirmation des spécifications d'usine. Il n'inclut aucune préparation du site. Le réseautage des ordinateurs autonomes incombe au client. L'installation du produit Fluidigm est réputée complète (i) après l'achèvement des spécifications d'installation de Fluidigm ou (ii), dans le cas où l'installation est retardée sur le site du client pour des raisons non causées par Fluidigm, au plus tard cinq (5) jours ouvrables après l'expédition.

3. Garantie limitée. La garantie qui s'applique au CyTOF est limitée à son utilisation prévue avec la gamme de réactifs MAXPAR® conformément à ses protocoles et à sa documentation. Tout dommage résultant de l'utilisation de réactifs autres que la gamme de réactifs MAXPAR annule la garantie prévue ci-dessous. La garantie qui s'applique au CyTOF ne s'applique pas aux dommages causés aux produits Fluidigm par la manipulation, le déplacement ou le stockage des produits Fluidigm par une personne autre qu'un technicien de Fluidigm ou ses agents.

4. Garantie de l'instrument. Les services pour le CyTOF couvrent la main-d'œuvre, les frais de déplacement et les pièces pour les éléments suivants :

- i. Visites illimitées de service pour réparer l'instrument pendant la période de garantie de l'instrument, entre 09:00 et 17:00, heures locales, du lundi au vendredi, hors jours fériés de Fluidigm ;
- ii. Réponse dans les 72 heures pour service requis sur place, du lundi au vendredi, hors jours fériés de Fluidigm ;
- iii. Révisions de logiciels commercialement disponibles pour CyTOF pendant la période de garantie de l'instrument généralement offertes par Fluidigm ;
- iv. Assistance téléphonique illimitée pour les instruments entre 9:00 et 17:00, heures de l'est, du lundi au vendredi, hors jours fériés de Fluidigm ;
- v. Une inspection de maintenance préventive (MP) à effectuer pendant la période de garantie de l'instrument de Fluidigm, y compris un kit de MP.

5. Formation. Fluidigm fournira un cours de formation initiale pour opérateur de CyTOF à un maximum de deux (2) stagiaires du client dans les installations du client ou celles de Fluidigm (les frais de voyage du client étant à sa charge). La formation doit avoir lieu dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'installation.

ADDENDUM POUR LES VENTES D'ASSAY DESIGN

1. Généralités. Le présent addendum pour les ventes d'Assay Design ("Addendum d'Assay Design") et l'accord du portail de D3 Assay Design, s'il est utilisé pour la soumission de tests, et l'accord principal régissent la vente des Access Array Target-specific Primers, des tests DELTAgene, des tests SNPtype, ou de tout autre test de Fluidigm conçu spécialement pour une séquence d'acide nucléique ou un gène cible, et les dessins de ces amorces et tests tels que désignés par le devis de vente ci-joint ("Assay(s)") et la fourniture de certains services ("services") s'y rapportant à l'acheteur ("client"), le cas échéant, tels que décrits dans le devis de vente de Fluidigm ou de son représentant. S'il y a un conflit entre cet addendum relatif à Assay Design et le contenu principal de l'accord, la modalité de cet addendum d'Assay Design prévaudra. Si une commande d'Assays par le client est considérée comme une offre, l'acceptation de Fluidigm est expressément subordonnée à l'acceptation par le client des présentes modalités (à l'exception de la quantité, du prix et des conditions de paiement non préimprimés dans le devis de vente) ; si ces modalités sont considérées comme une offre par Fluidigm, l'acceptation du client est expressément limitée à ces modalités. Toutes les modalités supplémentaires ou différentes (préimprimées ou non) proposées par le client ne seront pas intégrées au présent accord. Si une commande ou un autre formulaire contenant des modalités est utilisé par le client, Fluidigm s'oppose à toute modification proposée. Fluidigm peut remplacer ou modifier des Assays à condition qu'ils se conforment aux dispositions applicables des spécifications de Fluidigm.

2. Acceptation des Assays. Tous les Assays seront définitivement et irrévocablement considérés comme acceptés sans réserve par le client lors de la livraison. Toutefois, le client informera Fluidigm ou son représentant par écrit de toute non-conformité dans les plus brefs délais après la livraison, en décrivant en détail la non-conformité. Le client est seul responsable du stockage approprié des Assays à la réception.

3. Remplacement. Pour toute réclamation valable reçue en temps opportun, Fluidigm, à sa discrétion, peut remplacer l'Assay par un Assay identique ou sensiblement équivalent. Le remplacement est le seul recours exclusif pour ces réclamations. Les frais d'expédition ne seront pas crédités.

4. Annulation et report. Une fois que les Assay Designs ont été approuvés par le client et qu'une commande a été soumise par le client, le CLIENT NE PEUT PAS ANNULER LA COMMANDE.

5. Restrictions. Le client accepte qu'il n'utilisera les Assays fournis ci-dessous que dans le cours normal des activités de recherche et de développement internes du client et qu'il veillera à ce qu'aucune autre personne ou entité n'utilise ces Assays à d'autres fins. Sauf dans la mesure prévue par la loi applicable, et uniquement aux fins visées par cette loi, le client s'engage à ne pas : (i) transférer (y compris, mais sans s'y limiter, revendre, donner ou prêter) des Assays à un tiers ; ou (ii) utiliser des Assays ou des données obtenues de ceux-ci dans un contexte clinique de diagnostic ou thérapeutique, par exemple, lorsque des données

provenant de l'échantillon d'un individu sont transmises à un tel individu ou utilisées par un médecin soignant à des fins de diagnostic ou de traitement d'une condition médicale ; ou (iii) effectuer une ingénierie inverse, adapter ou modifier un Assay. Le client accepte de ne pas exporter ou transférer des analyses pour la réexportation en violation des lois américaines ou des lois d'une autre juridiction, ou à toute personne, entité ou pays interdit ou sous embargo, en violation de ces lois. En cas d'ambiguïté dans l'application du présent article 5, il incombera au client de démontrer raisonnablement sa conformité aux conditions énoncées dans le présent accord. Sauf dans les limites du protocole de Fluidigm actuel applicable à l'utilisation d'un Assay, en ce qui concerne les outils de laboratoire standard et les équipements auxiliaires nécessaires à l'utilisation de cet Assay, chaque Assay ne pourra être utilisé qu'avec d'autres produits Fluidigm. Par exemple, et sans limitation, les Arrays de Fluidigm ne doivent pas être utilisés avec des puces autres que celles de Fluidigm, sauf sur autorisation expresse écrite de Fluidigm. Le client accepte d'utiliser les Assays uniquement pour ses besoins de recherche interne ou commerciale. Toute autre utilisation est interdite. À titre d'exemple, et sans limitation, la revente à des tiers ou la réutilisation des Assays ou la séquence d'amorces et de sondes des Assays conçus par Fluidigm à des fins commerciales est interdite sauf autorisation écrite de Fluidigm. Ce qui suit s'applique aux Assays utilisés en conjonction avec des méthodes de préamplification : Aucun droit d'effectuer les méthodes brevetées de préamplification de Life Technologies Corporation n'est transmis avec l'achat de ces Assays auprès de Fluidigm Corporation. Une licence d'utilisation de ces Assays avec de telles méthodes de préamplification peut s'obtenir (i) avec l'achat de systèmes C1 Single-Cell Auto Prep Array, Dynamic Array ou Digital Array IFC auprès de Fluidigm Corporation, ou (ii) par une licence distincte de Life Technologies Corporation. Aucun droit de revendre ce produit Fluidigm et aucun autre droit (comme les méthodes de PCR en temps réel, les appareils, les réactifs ou les logiciels pour effectuer des méthodes de PCR numériques) ne sont transmis par Life Technologies Corporation expressément, par implication ou par préclusion. Pour plus d'informations sur l'obtention de droits supplémentaires, veuillez contacter outlicensing@lifetech.com ou Out Licensing, Life Technologies, 5791 Van Allen Way, Carlsbad, Californie 92008.

6. Licence limitée. SAUF DANS LES CAS PRÉVUS EXPRESSÉMENT DANS LE PRÉSENT DOCUMENT EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS FLUIDIGM PROTÉGÉS PAR DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE FLUIDIGM, AUCUN DROIT DE COPIER, DE MODIFIER, DE DISTRIBUER, DE FAIRE DES TRAVAUX DÉRIVÉS, D'AFFICHER PUBLIQUEMENT, DE FAIRE, D'AVOIR FAIT, D'OFFRIR DE VENDRE, DE VENDRE, D'UTILISER OU D'IMPORTER DES PRODUITS FLUIDIGM N'EST TRANSMIS NI IMPLIQUÉ DANS LES ASSAYS OU TOUT AUTRE PRODUIT FLUIDIGM FOURNI CI-APRÈS. TOUS LES ASSAYS FOURNIS CI-DESSOUS NE SONT AUTORISÉS QUE POUR UNE UTILISATION DE RECHERCHE UNIQUEMENT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS DU CLIENT. CETTE LICENCE LIMITÉE NE PERMET QUE L'UTILISATION PAR LE CLIENT DU (DES) ASSAY(S) PARTICULIER(S), CONFORMÉMENT AUX LOIS APPLICABLES ET D'UNE MANIÈRE QUI NE VIOLE AUCUN DROIT DE TIERS, CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS ÉCRITES QUI LUI SONT FOURNIES, QUE LE CLIENT LES ACHÈTE AUPRES DE FLUIDIGM OU DE SON REPRÉSENTANT AGRÉÉ. À L'EXCEPTION DE CE QUI EST SPÉCIFIÉ DANS LES PROTOCOLES DE FLUIDIGM, L'ACHAT D'UN ASSAY NE TRANSMET NI N'IMPLIQUE EN SOI LE DROIT D'UTILISER UN TEL ASSAY EN COMBINAISON AVEC UN AUTRE PRODUIT FLUIDIGM. Les Assays n'ont pas reçu l'approbation de la FDA. Le client s'engage à ne pas utiliser les Assays dans un environnement nécessitant une approbation réglementaire de la FDA ou équivalent, ou à exploiter les Assays de manière non expressément autorisée.

7. Garantie limitée. Les Assays conçus en dehors des spécifications de conception publiées ne sont pas censés être conformes aux spécifications de performance publiées. Les performances réelles des Assays seront affectées si l'une des conditions suivantes s'applique : a) absence d'un environnement de stockage, d'utilisation ou d'exploitation approprié ; b) utilisation de réactifs non recommandés ; c) utilisation d'Assays pour un usage ou d'une manière autre que celle pour laquelle ils ont été conçus ; d) modifications ou réparations réalisées par le client ; ou e) tout autre abus, mauvaise utilisation ou négligence des Assays, y compris, sans limitation, l'utilisation d'un Assay avec un élément autre que les puces et les Assays de Fluidigm (sauf comme cela peut être indiqué dans le protocole de Fluidigm applicable et en vigueur pour l'utilisation d'un Assay, avec des outils de laboratoire standard associés et des équipements auxiliaires à l'utilisation de cet Assay). Fluidigm a optimisé ses Assays pour une utilisation avec certains protocoles de Fluidigm, des produits Fluidigm et des produits Fluidigm tiers autorisés. En conséquence, Fluidigm recommande que le client n'utilise pas les Assays fournis ci-dessous en combinaison avec des protocoles, des conditions non standard ou des produits Fluidigm qui ne sont pas : (i) fournis par Fluidigm, ou (ii) obtenus d'une source autorisée par Fluidigm. Le client reconnaît que le non-respect de toute restriction d'utilisation énoncée ici (y compris, sans s'y limiter, la phrase précédente) (i) constitue une violation de ces modalités, et (ii) peut constituer une violation ou une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle de Fluidigm et/ou d'un tiers. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, FLUIDIGM, SES FOURNISSEURS ET SES REPRÉSENTANTS DÉCLINENT TOUTES LES AUTRES REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS ET SERVICES FLUIDIGM, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, DE NON-VIOLATION OU D'ADÉQUATION À DES FINS PARTICULIÈRES.

8. Droits de propriété intellectuelle. Sauf indication expresse contraire de Fluidigm par écrit, et sous réserve des conditions générales du présent accord, l'achat des Assays par le Client confère au client le droit non exclusif, intransférable et non sous-licenciable en vertu des droits de propriété intellectuelle de Fluidigm dans les Assays, d'utiliser les Assays uniquement aux fins de recherche interne ou commerciale du client (qui exclut spécifiquement les services de recherche commerciale pour des tiers, sauf autorisation contraire de Fluidigm par écrit). Le client reconnaît qu'une utilisation des Assays autre qu'à des fins de recherche, ou pour toute utilisation spécifique prévue par le client, peut obliger le client à obtenir des droits de tiers. Il incombe uniquement au client de s'assurer qu'il dispose de tous les droits nécessaires à l'utilisation prévue des Assays. À titre d'exemple non limitatif, l'utilisation par le client des Assays pour tester un analyte particulier (par exemple, une séquence d'acide nucléique particulière) peut nécessiter une licence ou une autre permission d'une partie qui contrôle les droits sur cet analyte. Les Assays peuvent être couverts par un ou plusieurs brevets américains ou étrangers.

9. Indemnisation. Le client doit indemniser, défendre et décharger Fluidigm de toute responsabilité relative à des pertes, dommages et dépenses (y compris des honoraires d'avocats raisonnables et autres frais de défense d'une action en justice) que Fluidigm peut encourir en raison de l'utilisation du client ou de la revente abusive de Assays vendus en vertu de la présente loi ou en raison de la violation ou de la non-exécution par le client de l'une de ses obligations en vertu des présentes. Si une réclamation est faite contre Fluidigm pour violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers en raison de la fabrication ou de la vente de biens en fonction d'instructions ou de spécifications fournies par le client, le client doit indemniser, défendre et décharger Fluidigm de toute responsabilité relative à des pertes, dommages et dépenses (y compris des honoraires d'avocat raisonnables et autres frais de défense d'une action en justice) que Fluidigm peut encourir. Le client doit coopérer pleinement avec Fluidigm dans toute enquête relative à ces réclamations et, sans frais pour Fluidigm, mettre à la disposition de Fluidigm toutes les déclarations, rapports et tests connexes que le Client possède.

10. Informations confidentielles du client. Toutes les séquences d'acide nucléique ou de gène cible spécifiées par le client par écrit, ou soumis via le portail de D3 Assay Design à Fluidigm qui doivent être détectées par l'utilisation d'un Assay personnalisé ou incluses dans des amorces et des sondes ou d'autres Assays d'oligonucléotides fabriqués par Fluidigm et vendus au client, et le fait que le client a placé des commandes pour les Assays contenant ou destinés à détecter une telle séquence, et que le Client a commandé des Assays d'oligonucléotide de Fluidigm contenant ou devant détecter une telle séquence, doivent être considérées comme des "Informations confidentielles du client". Fluidigm convient que, pendant cinq (5) ans après la divulgation par le client d'informations confidentielles du Client à Fluidigm, Fluidigm ne divulguera pas ces informations confidentielles du client à un tiers et utilisera au moins le même degré de soins qu'elle utilise pour protéger ses propres informations confidentielles de nature équivalente, mais en aucun cas, un degré raisonnablement moindre de soins, afin d'empêcher la divulgation de ces informations confidentielles du client à un tiers. Cet engagement de confidentialité ne s'applique pas, et Fluidigm n'aura aucune obligation en vertu de ce paragraphe, en ce qui concerne les informations confidentielles du client qui sont ou entrent dans le domaine public ou font partie du domaine public sans aucune faute de la part de Fluidigm ; ou sont divulguées par Fluidigm avec l'approbation écrite préalable du client. Nonobstant ce qui précède, Fluidigm peut divulguer les informations confidentielles du client dans la mesure nécessaire pour se conformer aux réglementations gouvernementales et autres lois applicables, ou pour répondre à une assignation ou à une autre procédure juridique obligatoire, à condition que Fluidigm prenne des mesures raisonnables et légales pour éviter ou minimiser l'étendue de cette divulgation.

11. Divers. Le présent accord (y compris les devis de vente qui y sont associés) constitue l'intégralité de l'accord entre le client et Fluidigm en ce qui a trait à la matière et est l'énoncé final, complet et exclusif des modalités de l'accord, remplaçant tous les accords, engagements et ententes écrites et verbales antérieures. Le présent accord régit exclusivement la commande, l'achat et la fourniture des Assays, et remplace toutes les modalités contradictoires et modifiables additionnelles contenues dans les commandes, les factures ou documents équivalents qui sont rejetées par les présentes et seront nulles et non avenues. Le défaut de Fluidigm de s'opposer à une modalité ne constitue pas une renonciation par Fluidigm, ni ne constitue une acceptation par Fluidigm de ces modalités. Les modifications ne peuvent être apportées que par écrit, signées par un dirigeant autorisé de Fluidigm. La renonciation à toute modalité ou à toute violation de celle-ci n'affectera aucune autre modalité du présent accord. Le présent accord sera régi et interprété conformément aux lois de la Californie, sans tenir compte des dispositions relatives aux conflits de lois. Le client ne peut pas céder le présent accord et tout changement de contrôle du client sera réputé être une cession. Dans toute action en justice intentée pour faire respecter ou interpréter le présent accord, la partie en vigueur aura droit aux dépens et aux honoraires d'avocat raisonnables. Sous réserve de remplir les commandes acceptées par Fluidigm, Fluidigm peut résilier le présent accord sans motif moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. Les articles 8 à 11 (inclusivement) et toutes les annexes jointes, le cas échéant, survivront à la résiliation. Le temps n'est pas un élément essentiel en ce qui concerne les obligations présentes de Fluidigm. Au cas où une disposition du présent accord, ou d'une partie de celui-ci, serait jugée illégale ou inapplicable, l'accord sera interprété sans la disposition ou la partie inapplicable.

ADDENDUM POUR LICENCE

DU LOGICIEL DE CONSTRUCTION DE SCRIPTS C1 DE FLUIDIGM

Cet addendum pour le logiciel de construction de scripts C1 de Fluidigm® contient des modalités qui régissent une licence du logiciel de construction de scripts C1 de Fluidigm et sa documentation connexe en plus de ceux contenus dans les modalités de l'accord ci-dessus. En cas de conflit entre cet addendum et le contenu principal de l'accord, les termes de cet additif prévaudront comme s'appliquant au logiciel de construction de scripts C1 de Fluidigm uniquement.

Dans cet addendum, "vous" et "votre" signifie, selon les cas, la licence individuelle du logiciel de construction de scripts C1 en votre propre nom ou si vous utilisez le logiciel de construction de scripts C1 en tant qu'employé du client, conformément au devis de vente ci-joint. Aux fins du présent addendum, toutes les références dans l'accord principal au terme "client" sont réputées se référer à vous.

Vous pouvez utiliser le logiciel de construction de scripts C1 en acceptant les modalités de l'accord principal et de cet addendum. Vous acceptez d'être lié par toutes les modalités de l'accord principal et de cet addendum, Y COMPRIS :

- LES LIMITATIONS ÉNONCÉES AUX ARTICLES 7 ET 8 DE L'ACCORD PRINCIPAL SUR LA FAÇON DONT LE LOGICIEL DE CONSTRUCTION DE SCRIPTS C1 PEUT ÊTRE UTILISÉ,
- LES DROITS DE FLUIDIGM À UNE RÉTROACTION, COMME LE PRÉVOIT L'ARTICLE 4.2 DE CET ADDENDUM, ET
- AUCUN BREVET DE BLOCAGE, TEL QU'INDIQUÉ À L'ARTICLE 4.3 DE CET ADDENDUM.

SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC TOUTES LES MODALITÉS DE L'ACCORD ET DE CET ADDENDUM, VOUS DEVEZ REFUSER LES MODALITÉS ET VOUS NE POURREZ NI NE SEREZ AUTORISÉ À UTILISER LE LOGICIEL DE CONSTRUCTION DE SCRIPTS C1.

Vous reconnaissez que le logiciel de construction de scripts C1 de Fluidigm et la documentation connexe sont livrés sous licence et ne sont pas vendus : À des fins de recherche seulement. Ne pas utiliser dans des procédures de diagnostic.

1. Définitions.

1.1 "Clé d'accès" désigne tout code d'identification spécifique à l'utilisateur et/ou spécifique à l'ordinateur que Fluidigm, à son gré, choisit d'utiliser pour activer et contrôler votre accès et l'utilisation du logiciel de construction de scripts C1. Une clé d'accès peut ou non vous être fournie.

1.2 "C1" désigne un module logiciel, développé à l'aide du logiciel de construction de scripts C1, qui fournit des instructions à un système de préparation automatique de cellules uniques de Fluidigm C1™ (un "système C1") pour permettre au système C1 d'exécuter un protocole particulier.

1.3 "Logiciel de construction de scripts C1" désigne le programme de software de développement de scripts de Fluidigm, fourni par Fluidigm sous quelle forme que ce soit, que ce soit par le téléchargement Internet, sur des supports tangibles (par exemple, CD) ou autrement.

1.4 "Documentation" désigne toute documentation, y compris les fichiers en ligne ou les fichiers d'aide en ligne, pour le C1.

1.5 "Installation" signifie vos installations situées à votre adresse indiquée dans le devis de vente applicable ou fournie autrement à Fluidigm en rapport à la mise à disposition du logiciel de construction de scripts C1.

1.6 "Mise à jour" désigne chaque patch, correction de bugs, correction d'erreur, mise à jour, mise à niveau, nouvelle version, nouvelle publication ou toute autre modification ou remplacement du logiciel de construction de scripts C1 fourni par Fluidigm. Pour éviter tout doute, Fluidigm n'a aucune obligation, en vertu de cet addendum, de créer des mises à jour ou de fournir des mises à jour.

2. Accords de licence



2.1 Licence du logiciel. Sous réserve de toutes les modalités de l'accord principal et de cet addendum, Fluidigm vous accorde une licence personnelle, non exclusive, intransmissible et non cessible, en vertu des droits de propriété intellectuelle de Fluidigm dans le logiciel de construction de scripts C1, uniquement pour installer, exécuter et exploiter le logiciel de construction de scripts C1 et uniquement dans vos installations, sur un ou plusieurs ordinateurs appartenant ou contrôlés par vous, uniquement pour développer des scripts C1 à utiliser uniquement sur les systèmes C1 appartenant ou contrôlés par vous ou auxquels vous avez accès, tel que défini par la présente, et pour aucune autre utilisation.

2.2 Licence de documentation. Sous réserve de toutes les modalités de l'accord principal et de cet addendum, Fluidigm vous accorde une licence personnelle, non exclusive, intransmissible et non cessible pour utiliser la documentation uniquement si nécessaire pour exploiter la licence accordée à l'article 2.1. Aucun droit ne vous est accordé, et vous acceptez de ne pas modifier ou de faire des copies de toute documentation à quelque fin que ce soit, à moins d'avoir reçu de Fluidigm une autorisation préalable par écrit.

2.3 Réserve de droits. Fluidigm, ses concédants de licence et ses fournisseurs se réservent tous les droits sur le logiciel de construction de scripts C1 et sur la documentation qui ne vous ont pas été expressément accordés dans cet addendum.

3. Restrictions de licence. Les restrictions contenues dans cette section s'ajoutent aux limites énoncées aux articles 4 et 5 de l'accord principal, et sont cumulables avec celles-ci.

3.1 Certaines restrictions. Vous ne devez pas faire, fabriquer, importer, vendre, proposer à la vente, reproduire, distribuer, afficher publiquement, effectuer publiquement, modifier ou créer un travail dérivé du logiciel de construction de scripts ou de la documentation de C1. Vous ne devez pas autoriser l'accès au logiciel de construction de scripts ou à la documentation de C1 via un réseau ou sur Internet, en tant que fournisseur de services d'application (ASP) ou autrement. Vous ne devez pas louer, prêter, partager le temps d'utilisation, céder ou transférer le logiciel de construction de scripts ou la documentation du C1 ou d'une partie de celui-ci. Vous ne devez pas utiliser le logiciel de construction de scripts ou la documentation du C1 dans un bureau de service. Vous ne devez utiliser le logiciel de construction de scripts ou la documentation du C1 pour le bénéfice ou pour le compte d'un tiers, ou rendre tout logiciel de construction de scripts ou la documentation du C1 accessible à un tiers.

3.2 Restrictions supplémentaires. En plus de toutes les autres restrictions contenues dans cet addendum, vous ne devez pas : (i) créer une traduction ou une localisation du logiciel de construction de scripts ou de la documentation du C1; (ii) décompiler, désassembler, faire de l'ingénierie inverse ou tenter de discerner le code source du logiciel de construction de scripts du C1 (sauf dans la mesure où les lois applicables interdisent spécifiquement cette restriction) ; (iii) utiliser le logiciel de construction de scripts ou la documentation du C1 pour développer un produit ou élément (à l'exception des scripts C1 tels qu'autorisés ici) ; (iv) supprimer ou modifier toute marque de commerce, logo, copyright, marques de brevet ou autres mentions légales, légendes, symboles ou étiquettes sur, ou dans le logiciel de construction de scripts ou la documentation du C1 ; ou (v) publier des résultats de tests de référence exécutés sur le logiciel de construction de scripts du C1 ou divulguer les fonctionnalités du logiciel de construction de scripts du C1, des erreurs ou des bogues à un tiers sans le consentement écrit préalable de Fluidigm dans chaque cas.

3.3 Répartition des scripts. Vous ne devez divulguer, distribuer ou publier aucun des scripts ou des instructions du C1 pour créer un script, sauf avec l'autorisation écrite de Fluidigm ou dans un lieu fourni par Fluidigm pour cette distribution.

4. Propriété ; droits accordés à Fluidigm

4.1 Propriété du logiciel et de la documentation. Tous les droits, titres et intérêts, y compris, sans limitation, tous les droits de propriété intellectuelle, dans et sur le logiciel de construction de scripts et la documentation du C1, demeurent la propriété de Fluidigm, ses concédants de licence et ses fournisseurs. Vous reconnaissez par la présente une telle propriété et acceptez de vous abstenir de toute action pouvant compromettre, limiter ou interférer de quelque manière que ce soit. Le logiciel de construction de scripts et la documentation du C1 sont protégés par des droits d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle et par des traités internationaux.

4.2 Sous-licences ; rétroaction. Vous acceptez, et par la présente, accordez à Fluidigm, sans aucune considération supplémentaire, une licence mondiale, non exclusive, sans redevance, perpétuelle et irrévocable le droit d'accorder et d'autoriser des sous-licences, d'utiliser et d'exploiter, sans restriction, des suggestions, des modifications, des améliorations, des idées, des savoir-faire (brevetables ou non), des processus, des conceptions, des découvertes, des travaux d'auteur ou des inventions que vous pouvez divulguer ou fournir à Fluidigm en lien avec le C1.

Logiciel ou documentation ("rétroaction"). Vous n'avez aucune obligation de fournir de rétroaction à Fluidigm. Toute rétroaction est fournie par vous TELLE QUELLE et vous n'assumez aucune responsabilité à cet égard autre que pour faute intentionnelle.

4.3 Aucun brevet de blocage. Pour éviter de bloquer le développement et l'utilisation des C1 par Fluidigm et ses autres titulaires de licences, vous acceptez de ne pas rechercher ou obtenir un droit de brevet (ou un modèle d'utilité ou un droit équivalent) pour toute invention conçue ou mise en œuvre en relation avec, ou découlant de l'utilisation du logiciel de construction de scripts C1 ou de tout protocole associé (tous droits de brevet de ce type, "droits de brevet de premier plan du C1"). Sans limiter les recours de Fluidigm, si vous obtenez des droits de brevet de premier plan pour le C1, vous acceptez d'accorder, serez réputé avoir accordé et concéderez à Fluidigm une licence non exclusive, mondiale, sans redevance, entièrement payée et irrévocable, avec droit d'accorder et d'autoriser des sous-licences, en vertu des droits de brevet de premier plan du C1, jusqu'à l'expiration du dernier des droits de brevet de premier plan du C1, pour exploiter les droits de brevet de premier plan du C1 sans restriction, y compris, sans s'y limiter, pour faire, utiliser, importer, offrir à la vente et vendre des C1. Pour plus de clarté, vous n'avez pas le droit d'accorder de licence en ce qui concerne la chimie requise pour exécuter un protocole mis en œuvre par un C1.

5. Clés d'accès. Une clé d'accès peut être préinstallée par Fluidigm. Si une clé d'accès est nécessaire, vous devez fournir à Fluidigm les codes d'identification appropriés, tel que spécifié par le personnel d'assistance technique de Fluidigm, pour générer une clé d'accès. La clé d'accès vous sera immédiatement envoyée par e-mail.

6. Confidentialité. Vous devez maintenir la confidentialité et ne pas divulguer ou diffuser, ni permettre à un employé, agent ou autre personne travaillant sous votre direction de divulguer ou de diffuser, à toute personne ou entité, le logiciel de construction de scripts C1, sa documentation, toute clé d'accès ou toute information et données relatives à l'un des éléments qui précèdent. Dans ce but, vous acceptez d'utiliser au moins les mêmes méthodes et le même degré de soins, mais pas moins qu'un degré raisonnable de soins, que vous utilisez pour éviter toute diffusion et divulgation de vos propres secrets commerciaux et autres informations confidentielles et exclusives. Vos employés et agents peuvent avoir accès au logiciel de construction ou à la documentation du C1 uniquement en fonction d'un besoin de savoir aux fins de la licence qui vous a été accordée, et seulement s'ils ont, comme condition d'emploi ou pour accéder au logiciel ou à la documentation du C1, convenu par écrit d'être liés par des modalités sensiblement équivalentes à celles de cet article. Les obligations énoncées dans le présent article s'ajoutent aux obligations de confidentialité énoncées à l'article 9 de l'accord principal et sont cumulables.

7. Exclusion de garantie. EN PLUS DE TOUTES LES EXCLUSIONS DE GARANTIE DE L'ACCORD PRINCIPAL, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, FLUIDIGM, SES CONCÉDANTS DE LICENCE ET SES FOURNISSEURS FOURNISSENT LE LOGICIEL DE CONSTRUCTION ET LA DOCUMENTATION DU C1, AINSI QUE TOUT SUPPORT OU AUTRE SERVICE OU INFORMATION, TELS QUELS ET AVEC TOUS LEURS DÉFAUTS ET DÉCLINENT PAR LES PRÉSENTES TOUTES LES GARANTIES ET CONDITIONS, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES, IMPLICITES, STATUTAIRES OU AUTRES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES OU LES CONDITIONS DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE NON-CONTREFAÇON. VOUS ASSUMEZ L'INTÉGRALITÉ DES RISQUES QUANT À LA QUALITÉ, OU LES RISQUES DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE LA PERFORMANCE ET DE LA DOCUMENTATION DU LOGICIEL DE CONSTRUCTION C1 (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUT C1 QUI EN RÉSULTERAIT).

8. Limitation de responsabilité. LES LIMITES DE RESPONSABILITÉ DE L'ARTICLE 7 DE L'ACCORD PRINCIPAL S'APPLIQUENT À CET ADDENDUM.

9. Durée et résiliation

9.1 Durée. Le présent addendum prend effet au moment de l'acceptation de chaque partie, comme il est indiqué ci-dessus, et il demeurera en vigueur jusqu'à sa résiliation au présent addendum.

9.3 Résiliation. La licence qui vous est accordée en vertu du présent addendum prendra fin trente (30) jours après avis écrit par Fluidigm concernant une violation importante de votre part de l'accord principal ou de cet addendum, à moins que vous ne remédiiez à la violation au cours de cette période de trente (30) jours.

9.4 Effets. En cas de résiliation de la licence qui vous a été accordée en vertu du présent addendum, dans les cinq (5) jours de cette résiliation, (a) vous devrez détruire en permanence toutes les copies du logiciel de construction de scripts et de la documentation du C1 en votre possession ou sous votre contrôle et envoyer la clé d'accès telle que déclarée par le système de licence du logiciel C1 à techsupport@fluidigm.com et (b) les articles 1, 2.3, 3.2, 3.3, 4, 6, 7, 8, 9.4 et 10 survivront à perpétuité. Vous pourrez continuer à utiliser tous les C1 créés à l'aide du logiciel de construction du C1. La résiliation de la licence qui vous a

été accordée en vertu du présent addendum s'ajoute à tous les autres droits et recours de Fluidigm en justice ou en équité pour toute violation donnant lieu à cette résiliation.

10. Dispositions générales. Les dispositions de l'article 12 de l'accord principal s'appliquent au présent addendum.

ANNEXE E B-1**Contrat de licence d'utilisateur final de SoftGenetics****pour****GeneMarker[®], JelMarker[®] et Mutation Surveyor[®]**

AVIS À L'UTILISATEUR : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE CONTRAT. EN TÉLÉCHARGEANT, INSTALLANT OU UTILISANT TOUT OU PARTIE DU LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ TOUTES LES MODALITÉS DE CE CONTRAT.

CLIQUER SUR LE BOUTON "ACCEPTER" OU "J'ACCEPTÉ", A LE MÊME EFFET QUE DE SIGNER CET ACCORD. SI VOUS INSTALLEZ CE LOGICIEL POUR UN AUTRE UTILISATEUR, VOUS RECONNAISSEZ QUE L'UTILISATEUR FINAL ULTÉRIEUR A LU ET ACCEPTÉ LES MODALITÉS DE CE CONTRAT. SI VOUS INSTALLEZ CE LOGICIEL POUR UNE ORGANISATION, VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE VOUS ÊTES AUTORISÉ À LIER L'ORGANISATION QUANT AUX MODALITÉS DE CE CONTRAT. SI UNE ORGANISATION UTILISE CE LOGICIEL, L'ORGANISATION ACCEPTE TOUTES LES MODALITES DE CE CONTRAT.

SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS L'UNE DES MODALITÉS CONTENUES DANS CE CONTRAT, NE TÉLÉCHARGEZ, NI N'INSTALLEZ OU UTILISEZ CE LOGICIEL.

1. Définitions. "Logiciel" désigne (a) tout le contenu des fichiers (livré électroniquement ou sur support physique), les disques, les CD-ROM ou les autres supports sur lesquels le présent contrat est fourni, y compris, mais sans s'y limiter, (i) les informations, données ou logiciels informatiques de SoftGenetics ou de tiers ; (ii) les documents ou fichiers écrits explicatifs connexes ("documentation") ; et (iii) les polices et autres mécanismes de production ; et (b) les mises à niveau, les versions modifiées, les mises à jour, les ajouts et les copies futures du logiciel, le cas échéant, autorisées par SoftGenetics (collectivement, les "mises à jour").
2. "Utilisation" ou "utiliser" signifie accéder, installer, télécharger, copier ou par ailleurs bénéficier de l'utilisation de la fonctionnalité du logiciel.
3. "Nombre autorisé" signifie un (1), sauf indication contraire dans le cadre d'une licence valide (par exemple, une licence de volume) accordée par SoftGenetics.
4. "Ordinateur" désigne une machine virtuelle ou un dispositif électronique physique qui accepte des informations sous forme numérique ou équivalente et la manipule pour produire un résultat spécifique en fonction d'une séquence d'instructions.
5. "SoftGenetics" signifie SoftGenetics, LLC State College, PA 16803
6. Licence du logiciel. Tant que vous respectez les modalités de ce contrat de licence d'utilisateur final (le "contrat") et payez tous les droits de licence pour le logiciel, SoftGenetics vous accorde une licence non exclusive d'utilisation du logiciel aux fins décrites dans la documentation. Certains documents de tiers inclus dans le logiciel peuvent être soumis à d'autres modalités, qui se trouvent généralement dans un fichier "Lisez-moi" situé à proximité de ces documents.

6.1. Usage général. Vous pouvez installer et utiliser une copie du logiciel sur votre ordinateur compatible. Vous pouvez également utiliser le logiciel sur un serveur de fichiers informatiques pourvu que l'utilisation simultanée ne dépasse pas le nombre autorisé. Aucune autre utilisation de réseau n'est permise, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation du logiciel soit directement, soit par l'intermédiaire de commandes, de données ou d'instructions à partir d'un ordinateur qui ne fait pas partie de votre réseau interne, pour des services d'hébergement sur Internet ou par un utilisateur qui n'est pas autorisé à utiliser une copie du logiciel par le biais d'une licence valide de SoftGenetics.

6.2. Distribution. Cette licence ne vous donne pas le droit de distribuer ou de sous-licencier le logiciel à d'autres personnes. Un accord distinct avec SoftGenetics est nécessaire pour toute distribution ou sous-licence du Logiciel.

6.3. Copie de sauvegarde. Vous pouvez faire une copie de sauvegarde du logiciel, à condition que votre copie de sauvegarde ne soit pas installée ou utilisée sur un autre ordinateur autrement qu'à des fins d'archivage. Vous ne pouvez pas transférer les droits sur une copie de sauvegarde, sauf si vous transférez tous les droits du logiciel à un utilisateur autorisé ultérieurement.

6.4. Utilisation à domicile. Vous, en tant qu'utilisateur principal de l'ordinateur sur lequel le logiciel est installé, pouvez également installer le logiciel sur l'un de vos ordinateurs personnels. Toutefois, le logiciel ne peut pas être utilisé sur votre ordinateur personnel en même temps que le logiciel est utilisé sur un autre ordinateur.

6.5. Utilisation pour recherche uniquement. L'utilisateur reconnaît et accepte que le logiciel ne soit autorisé par SoftGenetics qu'à des fins de recherche uniquement. Toute violation de cette restriction d'utilisation constitue une violation du présent contrat. L'utilisateur assume tous les risques découlant de l'utilisation du logiciel. L'utilisateur reconnaît en outre que l'utilisateur est responsable de la validation du logiciel pour une utilisation dans les applications prévues par l'utilisateur. En raison de la nature des ordinateurs, des logiciels, des systèmes d'exploitation et des procédures d'installation, SoftGenetics ne peut accepter aucune responsabilité pour la validation du logiciel dans aucune des applications de l'utilisateur.

7. Droits de propriété intellectuelle. Le logiciel et toutes les copies que SoftGenetics vous autorise à faire sont la propriété intellectuelle de SoftGenetics et de ses fournisseurs. La structure, l'organisation et le code du logiciel sont des secrets commerciaux de valeur et des informations confidentielles de SoftGenetics et de ses fournisseurs. Le Logiciel est protégé par un droit d'auteur, y compris, sans s'y limiter, par la Loi sur les droits d'auteur des États-Unis, les dispositions des traités internationaux et les lois applicables dans les pays où il est utilisé. Vous ne pouvez pas copier le logiciel, sauf dans les cas prévus dans le présent contrat ("Licence du Logiciel"). Toute copie que vous êtes autorisé à faire en vertu du présent contrat doit contenir les mêmes avis sur les droits d'auteur et autres avis de propriété apparaissant sur, ou dans le logiciel. Vous acceptez également de ne pas (a) modifier, adapter, traduire ou créer des œuvres dérivées basées sur le logiciel, ou (b) effectuer une ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou tenter de découvrir le code source du logiciel sauf dans la mesure où (i) vous pouvez être expressément autorisé à le décompiler en vertu de la loi applicable, (ii) il est essentiel de le faire afin d'assurer l'opérabilité du logiciel avec un autre logiciel, et (iii) vous avez d'abord demandé à SoftGenetics de fournir les informations nécessaires pour une telle opérabilité et SoftGenetics n'a pas mis cette information à votre disposition. SoftGenetics peut imposer des conditions raisonnables et des frais raisonnables avant de fournir ces informations. Toute information fournie par SoftGenetics ou obtenue par vous, tel qu'autorisé ci-dessous, ne peut être utilisée que par vous aux fins décrites ici et ne peut être divulguée à un tiers ou utilisée pour créer un logiciel qui est sensiblement

équivalent ou qui exécute la (les) même(s) fonction(s) que le logiciel. Toute demande d'information doit être adressée à SoftGenetics.

8. Les marques commerciales doivent être utilisées conformément à la pratique reconnue des marques, y compris l'identification des noms des propriétaires des marques. Les marques déposées ne peuvent être utilisées que pour identifier les résultats imprimés produits par le logiciel et l'utilisation d'une marque ne vous donne aucun droit de propriété sur cette marque. SoftGenetics et les autres propriétaires de toutes les marques déposées contenues dans le logiciel se réservent les droits de limiter et/ou de placer des conditions sur l'utilisation de l'une de leurs marques commerciales.

9. Sauf disposition expresse ci-dessus, le présent contrat ne vous accorde aucun droit de propriété intellectuelle sur le logiciel.

Indemnité. Vous acceptez de dégager de toute responsabilité, d'indemniser et de défendre SoftGenetics, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, ses agents et ses sociétés affiliées en ce qui concerne toute réclamation, demande, perte, dommage, amendes et dépenses (y compris les honoraires et les frais d'avocat) découlant de votre utilisation du logiciel, de tout instrument sur lequel le logiciel fonctionne, et de la documentation connexe. Sans limiter ce qui précède, vous acceptez également de dégager de toute responsabilité, d'indemniser et de défendre SoftGenetics, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, ses agents et ses sociétés affiliées dans toute question relative à une allégation que vous avez (i) vu, téléchargé, codé, compressé, copié ou transmis un matériel (autre que les matériaux fournis par SoftGenetics) en relation avec l'utilisation du logiciel ou d'un instrument sur lequel le logiciel fonctionne, en violation des droits d'une autre partie ou en violation d'une loi.

10. Transfert. Vous ne pouvez pas louer, sous-licencier ou transférer vos droits relatifs au logiciel, ou autoriser à copier la totalité ou une partie du logiciel sur l'ordinateur d'un autre utilisateur sauf si cela est expressément autorisé ici. Vous pouvez toutefois transférer tous vos droits d'utilisation du logiciel à une autre personne physique ou morale à condition que : (a) vous transfériez également à cette personne ou entité le présent contrat, tout instrument sur lequel le logiciel fonctionne, le logiciel et tous les autres logiciels ou matériels fournis en série ou préinstallés avec le logiciel, y compris toutes les copies, mises à jour et versions antérieures, et toutes les copies de la police ou d'autres logiciels de sortie converties en d'autres formats ; (b) vous ne conserviez aucune copie, y compris les sauvegardes et les copies stockées sur un ordinateur ; et (c) la partie réceptrice accepte les modalités du présent contrat et les autres modalités selon lesquelles vous avez légalement acheté une licence valide pour le logiciel. Nonobstant ce qui précède, vous ne pouvez pas transférer des copies de la formation, des préversions ou des copies du logiciel interdites à la revente.

11. Logiciel d'environnement multiple / Logiciel multilingue / Logiciel Dual Media / Copies multiples / Séries / Mises à jour. Si le logiciel prend en charge plusieurs plates-formes ou langues, si vous recevez le logiciel sur plusieurs supports, si vous recevez par ailleurs plusieurs copies du logiciel ou si vous avez reçu le logiciel fourni en série avec un autre logiciel ou avec un instrument, le nombre total de vos ordinateurs sur lesquels toutes les versions du logiciel sont installées ne doit pas dépasser le nombre autorisé. Vous ne pouvez pas louer, sous-licencier, prêter ou transférer des versions ou des copies de ce logiciel que vous n'utilisez pas. Si le logiciel est une mise à jour d'une version précédente du logiciel, vous devez posséder une licence valide pour cette version précédente afin d'utiliser la mise à jour. Vous pouvez continuer à utiliser la version précédente du logiciel sur votre ordinateur après avoir reçu la mise à jour pour vous aider dans la transition vers la mise à jour, à condition que : la mise à jour et la version précédente soient installées sur le même

ordinateur ; la version précédente ou les copies de celle-ci ne soient transférées à une autre partie ou à un ordinateur que si toutes les copies de la mise à jour sont également transférées à une telle partie ou ordinateur ; et vous reconnaissez que toute obligation que SoftGenetics pourrait avoir de supporter la version précédente du logiciel peut se terminer au moment où la mise à jour devient disponible.

12. Si vous utilisez le logiciel pour vous connecter ou télécharger des informations à partir d'un autre logiciel, système ou base de données, vous acceptez que SoftGenetics ne contrôle pas les fonctionnalités, les opérations ou les pratiques d'information de systèmes informatiques ou de bases de données de sites tiers.

13. GARANTIE LIMITÉE. SoftGenetics garantit à la personne ou à l'entité qui achète une licence pour le logiciel et l'utilisera conformément aux modalités de cette licence, que le logiciel fonctionnera largement en conformité avec la documentation pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception du logiciel lors de son utilisation sur la configuration matérielle recommandée. Toute variation non substantielle de performance par rapport à la documentation n'établit pas un droit de garantie. CETTE GARANTIE LIMITÉE NE S'APPLIQUE PAS AUX MISES À JOUR, AU LOGICIEL CONVERTI DANS D'AUTRES FORMATS, AUX PRÉVERSIONS (BETA), AUX ÉPREUVES, AUX ÉCHANTILLONS DE PRODUITS OU AUX COPIES DU LOGICIEL INTERDITES À LA REVENTE (NFR). Pour faire une demande de garantie, vous devez retourner le logiciel à l'endroit où vous l'avez obtenu avec la preuve d'achat dans une période de quatre-vingt-dix (90) jours. Si le logiciel ne fonctionne pas largement en conformité avec la documentation, l'intégralité de la responsabilité de SoftGenetics et de votre recours exclusif sera limitée, à la discrétion de SoftGenetics : (1) au remplacement du logiciel, ou (2) au remboursement de la redevance que vous avez payée pour la licence du logiciel. LA GARANTIE LIMITÉE CONTENUE DANS CET ARTICLE VOUS DONNE DES DROITS JURIDIQUES SPÉCIFIQUES. IL EST POSSIBLE QUE VOUS AYEZ DES DROITS ADDITIONNELS QUI VARIENT D'UNE JURIDICTION À L'AUTRE.

14. Clause de non-responsabilité. LA GARANTIE LIMITÉE CI-DESSUS ÉNONCE LES RECOURS UNIQUES ET EXCLUSIFS DISPONIBLES PAR SUITE D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE DE SOFTGENETICS OU DE SES FOURNISSEURS. SOFTGENETICS ET SES FOURNISSEURS NE DOIVENT ET NE PEUVENT GARANTIR LA PERFORMANCE, LA QUALITÉ MARCHANDE OU LES RÉSULTATS QUE VOUS POUVEZ OBTENIR EN UTILISANT LE LOGICIEL. À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITÉE CI-DESSUS, VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE SOFTGENETICS NE VOUS AIT FAIT AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE CONCERNANT LE LOGICIEL ET QUE LE LOGICIEL VOUS EST FOURNI "EN L'ÉTAT" SANS GARANTIE DE TOUT AUTRE TYPE. SOFTGENETICS DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES CONCERNANT LE LOGICIEL, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS, D'INTÉGRATION OU D'UNE QUALITÉ SATISFAISANTE. SOFTGENETICS ET SES FOURNISSEURS N'OFFRENT AUCUNE AUTRE GARANTIE, CONDITION, REPRÉSENTATION OU MODALITÉ, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUE CE SOIT SELON LA LOI, LE DROIT COUTUMIER, LES COUTUMES, L'UTILISATION OU TOUTE AUTRE QUESTION. Les dispositions de la présente clause de non-responsabilité survivront à la résiliation du présent contrat, quelle qu'en soit la cause, mais cela n'implique ni ne crée le droit de continuer à utiliser le logiciel après la résiliation du présent contrat.

15. Limitation de responsabilité. SOFTGENETICS OU SES FOURNISSEURS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS POUR TOUTE PERTE D'UTILISATION, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, DOMMAGES, RÉCLAMATIONS OU FRAIS QUELS QU'ILS SOIENT, OU POUR DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU FORTUITS OU POUR TOUTE PERTE DE PROFITS OU PERTE D'ÉCONOMIES, MÊME SI UN REPRÉSENTANT DE SOFTGENETICS A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELLES PERTES, DOMMAGES,

RÉCLAMATIONS OU FRAIS, OU POUR TOUTE RÉCLAMATION PAR UN TIERS. LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS QUI PRÉCÈDENT S'APPLIQUENT DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE DANS VOTRE JURIDICTION. LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE SOFTGENETICS ET CELLE DE SES FOURNISSEURS SOUS, OU EN RELATION AVEC CE CONTRAT SERA LIMITÉE AU MONTANT PAYÉ POUR CETTE LICENCE, LE CAS ÉCHÉANT. SoftGenetics agit pour le compte de ses fournisseurs aux fins d'exclure et/ou de restreindre les obligations, garanties et responsabilités conformément aux dispositions du présent contrat, mais à aucun autre égard et sans autre but.

16. Règles d'exportation. Vous convenez que le logiciel ne sera pas expédié, transféré ou exporté vers un pays ou utilisé d'une manière interdite par la Loi sur l'administration des exportations des États-Unis ou d'autres lois, restrictions ou règlements en matière d'exportation (collectivement, les "lois sur l'exportation"). En outre, si le logiciel est identifié comme un article contrôlé pour l'exportation en vertu des lois en matière d'exportation, vous déclarez et garantissez que vous n'êtes pas un citoyen ou, par ailleurs, que vous vous trouvez à l'intérieur d'un pays sous embargo (y compris, sans s'y limiter, l'Iran, la Syrie, le Soudan, la Libye, Cuba, La Corée du Nord, la Serbie et la Crimée) et que vous n'êtes pas autrement interdit en vertu des lois en matière d'exportation de recevoir le logiciel. Tous les droits d'utilisation du logiciel sont accordés à condition que ces droits soient confisqués si vous ne respectez pas les termes du présent contrat.

17. Droit applicable. Le présent contrat sera régi et interprété conformément aux lois de fond en vigueur dans l'État de Pennsylvanie aux États-Unis d'Amérique.

18. Dispositions générales. Ceci constitue la totalité du contrat conclu entre vous et SoftGenetics concernant la licence du logiciel, qui remplace toute déclaration, discussion, négociation, communication ou publicité antérieure relative au logiciel. Le présent contrat ne peut être modifié que par un écrit signé par un responsable autorisé de SoftGenetics, sauf que les mises à jour peuvent vous être accordées sous licence par SoftGenetics selon des modalités supplémentaires ou différentes. SoftGenetics peut céder le présent contrat à un affilié ou à tout autre tiers à la seule discrétion de SoftGenetics.

APPENDICE B-2**Contrat de licence pour utilisateur final des programmes logiciels de NextGENe,
ChimerMarker et Geneticist Assistant de SoftGenetics**

AVIS À L'UTILISATEUR : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE CONTRAT. EN TÉLÉCHARGEANT, INSTALLANT OU UTILISANT TOUT OU PARTIE DU LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ TOUTES LES MODALITÉS DE CE CONTRAT.

CLIQUER SUR LE BOUTON "ACCEPTER" OU "J'ACCEPTÉ", A LE MÊME EFFET QUE DE SIGNER CET ACCORD. SI VOUS INSTALLEZ CE LOGICIEL POUR UN AUTRE UTILISATEUR, VOUS RECONNAISSEZ QUE L'UTILISATEUR FINAL ULTÉRIEUR A LU ET ACCEPTÉ LES MODALITÉS DE CE CONTRAT. SI VOUS INSTALLEZ CE LOGICIEL POUR UNE ORGANISATION, VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE VOUS ÊTES AUTORISÉ À LIER L'ORGANISATION QUANT AUX MODALITÉS DE CE CONTRAT. SI UNE ORGANISATION UTILISE CE LOGICIEL, L'ORGANISATION ACCEPTE TOUTES LES MODALITES DE CE CONTRAT.

SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS L'UNE DES MODALITÉS CONTENUES DANS CE CONTRAT, NE TÉLÉCHARGEZ, NI N'INSTALLEZ OU UTILISEZ CE LOGICIEL.

1. Définitions.

1.1. "Logiciel" désigne (a) tout le contenu des fichiers (livré électroniquement ou sur support physique), les disques, les CD-ROM ou les autres supports sur lesquels le présent contrat est fourni, y compris, mais sans s'y limiter, (i) les informations, données ou logiciels informatiques de SoftGenetics ou de tiers ; (ii) les documents ou fichiers écrits explicatifs connexes ("documentation") ; et (iii) les polices et autres mécanismes de production ; et (b) les mises à niveau, les versions modifiées, les mises à jour, les ajouts et les copies futures du logiciel, le cas échéant, autorisées par SoftGenetics (collectivement, les "mises à jour").

1.2. "Utilisation" ou "utiliser" signifie accéder, installer, télécharger, copier ou par ailleurs bénéficier de l'utilisation de la fonctionnalité du logiciel.

1.3. "Nombre autorisé" signifie un (1), sauf indication contraire dans le cadre d'une licence valide (par exemple, une licence de volume) accordée par SoftGenetics.

1.4. "Ordinateur" désigne une machine virtuelle ou un dispositif électronique physique qui accepte des informations sous forme numérique ou équivalente et la manipule pour produire un résultat spécifique en fonction d'une séquence d'instructions.

1.5. "SoftGenetics" signifie SoftGenetics, LLC State College, PA 16803

2. Licence du logiciel. Tant que vous respectez les modalités de ce contrat de licence d'utilisateur final (le "contrat") et payez tous les droits de licence pour le logiciel, SoftGenetics vous accorde une licence non exclusive d'utilisation du logiciel aux fins décrites dans la documentation. Certains documents de tiers inclus dans le logiciel peuvent être soumis à d'autres modalités, qui se trouvent généralement dans un fichier "Lisez-moi" situé à proximité de ces documents.

3. Usage général. Vous pouvez installer et utiliser une copie du logiciel sur votre ordinateur compatible. Vous pouvez également utiliser le logiciel sur un serveur de fichiers informatiques pourvu que l'utilisation



simultanée ne dépasse pas le nombre autorisé. Aucune autre utilisation de réseau n'est permise, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation du logiciel soit directement, soit par l'intermédiaire de commandes, de données ou d'instructions à partir d'un ordinateur qui ne fait pas partie de votre réseau interne, pour des services d'hébergement sur Internet ou par un utilisateur qui n'est pas autorisé à utiliser une copie du logiciel par le biais d'une licence valide de SoftGenetics.

4. Distribution. Cette licence ne vous donne pas le droit de distribuer ou de sous-licencier le logiciel à d'autres personnes. Un accord distinct avec SoftGenetics est nécessaire pour toute distribution ou sous-licence du Logiciel.

5. Copie de sauvegarde. Vous pouvez faire une copie de sauvegarde du logiciel, à condition que votre copie de sauvegarde ne soit pas installée ou utilisée sur un autre ordinateur autrement qu'à des fins d'archivage. Vous ne pouvez pas transférer les droits sur une copie de sauvegarde, sauf si vous transférez tous les droits du logiciel à un utilisateur autorisé ultérieurement.

6. Utilisation à domicile. Vous, en tant qu'utilisateur principal de l'ordinateur sur lequel le logiciel est installé, pouvez également installer le logiciel sur l'un de vos ordinateurs personnels. Toutefois, le logiciel ne peut pas être utilisé sur votre ordinateur personnel en même temps que le logiciel est utilisé sur un autre ordinateur.

7. Utilisation pour recherche uniquement. L'utilisateur reconnaît et accepte que le logiciel ne soit autorisé par SoftGenetics qu'à des fins de recherche uniquement. Toute violation de cette restriction d'utilisation constitue une violation du présent contrat. L'utilisateur assume tous les risques découlant de l'utilisation du logiciel. L'utilisateur reconnaît en outre que l'utilisateur est responsable de la validation du logiciel pour une utilisation dans les applications prévues par l'utilisateur. En raison de la nature des ordinateurs, des logiciels, des systèmes d'exploitation et des procédures d'installation, SoftGenetics ne peut accepter aucune responsabilité pour la validation du logiciel dans aucune des applications de l'utilisateur.

8. Droits de propriété intellectuelle. Le logiciel et toutes les copies que SoftGenetics vous autorise à faire sont la propriété intellectuelle de SoftGenetics et de ses fournisseurs. La structure, l'organisation et le code du logiciel sont des secrets commerciaux de valeur et des informations confidentielles de SoftGenetics et de ses fournisseurs. Le Logiciel est protégé par un droit d'auteur, y compris, sans s'y limiter, par la Loi sur les droits d'auteur des États-Unis, les dispositions des traités internationaux et les lois applicables dans les pays où il est utilisé. Vous ne pouvez pas copier le logiciel, sauf dans les cas prévus dans le présent contrat ("Licence du Logiciel"). Toute copie que vous êtes autorisé à faire en vertu du présent contrat doit contenir les mêmes avis sur les droits d'auteur et autres avis de propriété apparaissant sur, ou dans le logiciel. Vous acceptez également de ne pas (a) modifier, adapter, traduire ou créer des œuvres dérivées basées sur le logiciel, ou (b) effectuer une ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou tenter de découvrir le code source du logiciel sauf dans la mesure où (i) vous pouvez être expressément autorisé à le décompiler en vertu de la loi applicable, (ii) il est essentiel de le faire afin d'assurer l'opérabilité du logiciel avec un autre logiciel, et (iii) vous avez d'abord demandé à SoftGenetics de fournir les informations nécessaires pour une telle opérabilité et SoftGenetics n'a pas mis cette information à votre disposition. SoftGenetics peut imposer des conditions raisonnables et des frais raisonnables avant de fournir ces informations. Toute information fournie par SoftGenetics ou obtenue par vous, tel qu'autorisé ci-dessous, ne peut être utilisée que par vous aux fins décrites ici et ne peut être divulguée à un tiers ou utilisée pour créer un logiciel qui est sensiblement équivalent ou qui exécute la (les) même(s) fonction(s) que le logiciel. Toute demande d'information doit être adressée à SoftGenetics.

9. Marques de commerce. Les marques commerciales doivent être utilisées conformément à la pratique reconnue des marques, y compris l'identification des noms des propriétaires des marques. Les marques déposées ne peuvent être utilisées que pour identifier les résultats imprimés produits par le logiciel et l'utilisation d'une marque ne vous donne aucun droit de propriété sur cette marque. SoftGenetics et les autres propriétaires de toutes les marques déposées contenues dans le logiciel se réservent les droits de limiter et/ou de placer des conditions sur l'utilisation de l'une de leurs marques commerciales.

10. Réserves. Sauf disposition expresse ci-dessus, le présent contrat ne vous accorde aucun droit de propriété intellectuelle sur le logiciel.

11. Indemnité. Vous acceptez de dégager de toute responsabilité, d'indemniser et de défendre SoftGenetics, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, ses agents et ses sociétés affiliées en ce qui concerne toute réclamation, demande, perte, dommage, amendes et dépenses (y compris les honoraires et les frais d'avocat) découlant de votre utilisation du logiciel, de tout instrument sur lequel le logiciel fonctionne, et de la documentation connexe. Sans limiter ce qui précède, vous acceptez également de dégager de toute responsabilité, d'indemniser et de défendre SoftGenetics, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, ses agents et ses sociétés affiliées dans toute question relative à une allégation que vous avez (i) vu, téléchargé, codé, compressé, copié ou transmis un matériel (autre que les matériaux fournis par SoftGenetics) en relation avec l'utilisation du logiciel ou d'un instrument sur lequel le logiciel fonctionne, en violation des droits d'une autre partie ou en violation d'une loi.

12. Transfert. Vous ne pouvez pas louer, sous-licencier ou transférer vos droits relatifs au logiciel, ou autoriser à copier la totalité ou une partie du logiciel sur l'ordinateur d'un autre utilisateur sauf si cela est expressément autorisé ici. Vous pouvez toutefois transférer tous vos droits d'utilisation du logiciel à une autre personne physique ou morale à condition que : (a) vous transfériez également à cette personne ou entité le présent contrat, tout instrument sur lequel le logiciel fonctionne, le logiciel et tous les autres logiciels ou matériels fournis en série ou préinstallés avec le logiciel, y compris toutes les copies, mises à jour et versions antérieures, et toutes les copies de la police ou d'autres logiciels de sortie converties en d'autres formats ; (b) vous ne conserviez aucune copie, y compris les sauvegardes et les copies stockées sur un ordinateur ; et (c) la partie réceptrice accepte les modalités du présent contrat et les autres modalités selon lesquelles vous avez légalement acheté une licence valide pour le logiciel. Nonobstant ce qui précède, vous ne pouvez pas transférer des copies de la formation, des préversions ou des copies du logiciel interdites à la vente.

13. Logiciel d'environnement multiple / Logiciel multilingue / Logiciel Dual Media / Copies multiples / Séries / Mises à jour. Si le logiciel prend en charge plusieurs plates-formes ou langues, si vous recevez le logiciel sur plusieurs supports, si vous recevez par ailleurs plusieurs copies du logiciel ou si vous avez reçu le logiciel fourni en série avec un autre logiciel ou avec un instrument, le nombre total de vos ordinateurs sur lesquels toutes les versions du logiciel sont installées ne doit pas dépasser le nombre autorisé. Vous ne pouvez pas louer, sous-licencier, prêter ou transférer des versions ou des copies de ce logiciel que vous n'utilisez pas. Si le logiciel est une mise à jour d'une version précédente du logiciel, vous devez posséder une licence valide pour cette version précédente afin d'utiliser la mise à jour. Vous pouvez continuer à utiliser la version précédente du logiciel sur votre ordinateur après avoir reçu la mise à jour pour vous aider dans la transition vers la mise à jour, à condition que : la mise à jour et la version précédente soient installées sur le même ordinateur ; la version précédente ou les copies de celle-ci ne soient transférées à une autre partie ou à un ordinateur que si toutes les copies de la mise à jour sont également transférées à une telle partie ou

ordinateur ; et vous reconnaissez que toute obligation que SoftGenetics pourrait avoir de supporter la version précédente du logiciel peut se terminer au moment où la mise à jour devient disponible.

14. Tiers. Si vous utilisez le logiciel pour vous connecter ou télécharger des informations à partir d'un autre logiciel, système ou base de données, vous acceptez que SoftGenetics ne contrôle pas les fonctionnalités, les opérations ou les pratiques d'information de systèmes informatiques ou de bases de données de sites tiers.

15. GARANTIE LIMITÉE. SoftGenetics garantit à la personne ou à l'entité qui achète une licence pour le logiciel et l'utilisera conformément aux modalités de cette licence, que le logiciel fonctionnera largement en conformité avec la documentation pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception du logiciel lors de son utilisation sur la configuration matérielle recommandée. Toute variation non substantielle de performance par rapport à la documentation n'établit pas un droit de garantie. CETTE GARANTIE LIMITÉE NE S'APPLIQUE PAS AUX MISES À JOUR, AU LOGICIEL CONVERTI DANS D'AUTRES FORMATS, AUX PRÉVERSIONS (BETA), AUX ÉPREUVES, AUX ÉCHANTILLONS DE PRODUITS OU AUX COPIES DU LOGICIEL INTERDITES À LA REVENTE (NFR). Pour faire une demande de garantie, vous devez retourner le logiciel à l'endroit où vous l'avez obtenu avec la preuve d'achat dans une période de quatre-vingt-dix (90) jours. Si le logiciel ne fonctionne pas largement en conformité avec la documentation, l'intégralité de la responsabilité de SoftGenetics et de votre recours exclusif sera limitée, à la discrétion de SoftGenetics : (1) au remplacement du logiciel, ou (2) au remboursement de la redevance que vous avez payée pour la licence du logiciel. LA GARANTIE LIMITÉE CONTENUE DANS CET ARTICLE VOUS DONNE DES DROITS JURIDIQUES SPÉCIFIQUES. IL EST POSSIBLE QUE VOUS AYEZ DES DROITS ADDITIONNELS QUI VARIENT D'UNE JURIDICTION À L'AUTRE.

16. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ. LA GARANTIE LIMITÉE CI-DESSUS ÉNONCE LES RECOURS UNIQUES ET EXCLUSIFS DISPONIBLES PAR SUITE D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE DE SOFTGENETICS OU DE SES FOURNISSEURS. SOFTGENETICS ET SES FOURNISSEURS NE DOIVENT ET NE PEUVENT GARANTIR LA PERFORMANCE, LA QUALITÉ MARCHANDE OU LES RÉSULTATS QUE VOUS POUVEZ OBTENIR EN UTILISANT LE LOGICIEL. À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITÉE CI-DESSUS, VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE SOFTGENETICS NE VOUS AIT FAIT AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE CONCERNANT LE LOGICIEL ET QUE LE LOGICIEL VOUS EST FOURNI "EN L'ÉTAT" SANS GARANTIE DE TOUT AUTRE TYPE. SOFTGENETICS DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES CONCERNANT LE LOGICIEL, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS, D'INTÉGRATION OU D'UNE QUALITÉ SATISFAISANTE. SOFTGENETICS ET SES FOURNISSEURS N'OFFRENT AUCUNE AUTRE GARANTIE, CONDITION, REPRÉSENTATION OU MODALITÉ, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUE CE SOIT SELON LA LOI, LE DROIT COUTUMIER, LES COUTUMES, L'UTILISATION OU TOUTE AUTRE QUESTION. Les dispositions de la présente clause de non-responsabilité survivront à la résiliation du présent contrat, quelle qu'en soit la cause, mais cela n'implique ni ne crée le droit de continuer à utiliser le logiciel après la résiliation du présent contrat.

17. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. SOFTGENETICS OU SES FOURNISSEURS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS POUR TOUTE PERTE D'UTILISATION, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, DOMMAGES, RÉCLAMATIONS OU FRAIS QUELS QU'ILS SOIENT, OU POUR DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU FORTUITS OU POUR TOUTE PERTE DE PROFITS OU PERTE D'ÉCONOMIES, MÊME SI UN REPRÉSENTANT DE SOFTGENETICS A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELLES PERTES, DOMMAGES, RÉCLAMATIONS OU FRAIS, OU POUR TOUTE RÉCLAMATION PAR UN TIERS. LES LIMITATIONS

ET EXCLUSIONS QUI PRÉCÈDENT S'APPLIQUENT DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE DANS VOTRE JURIDICTION. LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE SOFTGENETICS ET CELLE DE SES FOURNISSEURS SOUS, OU EN RELATION AVEC CE CONTRAT SERA LIMITÉE AU MONTANT PAYÉ POUR CETTE LICENCE, LE CAS ÉCHÉANT. SoftGenetics agit pour le compte de ses fournisseurs aux fins d'exclure et/ou de restreindre les obligations, garanties et responsabilités conformément aux dispositions du présent contrat, mais à aucun autre égard et sans autre but.

18. Règles d'exportation. Vous convenez que le logiciel ne sera pas expédié, transféré ou exporté vers un pays ou utilisé d'une manière interdite par la Loi sur l'administration des exportations des États-Unis ou d'autres lois, restrictions ou règlements en matière d'exportation (collectivement, les "lois sur l'exportation"). En outre, si le logiciel est identifié comme un article contrôlé pour l'exportation en vertu des lois en matière d'exportation, vous déclarez et garanzissez que vous n'êtes pas un citoyen ou, par ailleurs, que vous vous trouvez à l'intérieur d'un pays sous embargo (y compris, sans s'y limiter, l'Iran, la Syrie, le Soudan, la Libye, Cuba, La Corée du Nord, la Serbie et la Crimée) et que vous n'êtes pas autrement interdit en vertu des lois en matière d'exportation de recevoir le logiciel. Tous les droits d'utilisation du logiciel sont accordés à condition que ces droits soient confisqués si vous ne respectez pas les termes du présent contrat.

19. Droit applicable. Le présent contrat sera régi et interprété conformément aux lois de fond en vigueur dans l'État de Pennsylvanie aux États-Unis d'Amérique.

20. Dispositions générales. Ceci constitue la totalité du contrat conclu entre vous et SoftGenetics concernant la licence du logiciel, qui remplace toute déclaration, discussion, négociation, communication ou publicité antérieure relative au logiciel. Le présent contrat ne peut être modifié que par un écrit signé par un responsable autorisé de SoftGenetics, sauf que les mises à jour peuvent vous être accordées sous licence par SoftGenetics selon des modalités supplémentaires ou différentes. SoftGenetics peut céder le présent contrat à un affilié ou à tout autre tiers à la seule discrétion de SoftGenetics.